VEREINIGUNG SCHWEIZERISCHER FUTTERMITTELFABRIKANTEN
ASSOCIATION SUISSE DES FABRICANTS D'ALIMENTS FOURRAGERS

Rapport annuel 2023

Table de matières

Avant-propos	5
Interview de Christian Rytz, Membre du Comité de la VSF	6
Contexte Politique	9
Mandats	15
Marché des aliments fourragers	18
Marché des matières premières	24
Association	32
Composition du comité	34
Secrétariat	35
Commissions	37
Participation	38
Statistiques	40
Liste des membres	48

Impressum

Layout :	Schneider AG, Berne
Texte :	Christian Oesch, Rahel Thévoz
Sujet de l'image :	Sécurité au travail
Photos :	Secrétariat, Peter Röthlisberger, Depositphotos
Impression :	Schneider AG, Berne

KASK

Avant-propos

« L'homme est ce qu'il mange »

Certes, la phrase du philosophe allemand Ludwig Feuerbach date de l'année 1850, mais elle est plus que jamais d'actualité. Rarement l'alimentation a occupé une place aussi importante dans notre société que de nos jours. De nouvelles tendances alimentaires comme le Low Carb (consommation réduite de glucides), les Superfood (denrées alimentaires qui auraient des vertus de santé supérieures) ou le Clean Eating (alimentation propre et saine) connaissent une véritable envolée. Mais en même temps, les agriculteurs protestent dans de nombreux pays d'Europe et beaucoup d'entre eux sont contraints de cesser leurs activités. Comment cela s'accorde-t-il ?

La réponse est aussi simple que consternante : En matière de nutrition, il y a aussi un écart entre ce que les gens prétendent faire et ce qu'ils font réellement. Même si l'alimentation joue un rôle de plus en plus important, arrivés à la caisse du supermarché les consommateurs/-trices finissent quand même par décider en fonction du portefeuille. Bref, ils n'achètent pas le morceau de viande ou le fromage issus de la production locale respectant des normes strictes, mais un produit d'importation nettement moins cher.

Dans l'industrie des aliments fourragers, les importations jouent aussi un rôle non négligeable. La production indigène est en recul depuis de nombreuses années. Entre 1992 et 1996, la production de céréales fourragères s'élevait en moyenne à plus de 800'000 tonnes. En 2015, on ne totalisait plus que 420'000 tonnes. Pour cette raison, durant la même période, les importations de matières premières destinées à la production d'aliments pour animaux ont augmenté de 300'000 à 1 million de tonnes.

Ceci impacte sur le degré d'auto-approvisionnement en matières premières pour aliments concentrés, puisqu'entre-temps celui-ci s'élève à moins des 40 pour cent. Pour contrer cette évolution et garantir l'approvisionnement en aliment en cas des soudaines pertes de production auprès d'un Membre de la VSF, l'Association a élaboré une « Solution professionnelle Chômage » en collaboration avec des partenaires. Ce faisant, nous contribuons à améliorer les conditions-cadres pour la culture de céréales fourragères en Suisse.

Il nous importe que l'industrie des aliments composés travaille en toute transparence et avec efficacité et fasse preuve de responsabilité lors de l'achat de matières premières. C'est la seule façon pour nous en tant qu'Association de défendre avec crédibilité les intérêts d'une agriculture suisse productrice et indépendante préconisant une production animale durable et compétitive.

En notre qualité de fabricants d'aliments fourragers, nous formons un maillon important dans la production de denrées alimentaires de haute qualité et saines. C'est aussi grâce à nous que la population suisse a la possibilité d'acheter des aliments sains de qualité supérieure, ce qui – aux yeux du philosophe Ludwig Feuerbach – leur confère une valeur particulière.

Damian Müller
Président de la VSF

Interview de Christian Rytz, Membre du Comité de la VSF

Christian Rytz, Membre du Comité de la VSF

Monsieur Rytz, quel est votre rapport avec les fabricants suisses d'aliments fourragers ?
J'ai grandi dans une minoterie. Dès mon enfance, le moulin était le sujet récurrent de la famille à table. Aujourd'hui je suis actionnaire majoritaire du Moulin Mühle Rytz AG et suis la neuvième génération à diriger l'entreprise familiale.

Quelle était votre motivation pour devenir Membre du Comité de la VSF ?
En tant que Membre du Comité, je tiens à défendre les intérêts des petites usines d'aliments composés gérées par leurs propriétaires. En ma qualité de directeur général d'un moulin fourrager bio, je me fais évidemment aussi un point d'honneur à défendre les intérêts du secteur bio.

De quel contexte environnant avez-vous besoin pour relever les défis de l'Association voire de la branche ?
Nous avons besoin d'une culture du dialogue ouvert sans œillères et une vision constructive à long terme. Nous devons aller de l'avant, surtout pour des thèmes comme le développement durable, afin de participer activement à l'élaboration des conditions-cadres. Ce serait faux de défendre le statu quo. Dans ce contexte, je tiens à souligner l'initiative appréciable de la VSF à participer au travail du Réseau Soja Suisse qui s'investit pour une culture responsable du soja et d'autres matières premières critiques.

Quels objectifs poursuivez-vous en tant Membre du Comité, outre la défense des intérêts des fabricants d'aliments fourragers suisses ?
Outre la défense des préoccupations de l'ensemble de la branche, la VSF a aussi le devoir de représenter les intérêts des moulins privés vis-à-vis des coopératives. Le législateur pose des exigences particulières aux acteurs puissants quant à la conduite à tenir dans l'environnement concurrentiel. Notre Association doit attentivement suivre l'évolution du marché et, le cas échéant, prendre des mesures.

Quelle image dépeignez-vous de la branche, voire des Membres de la VSF ?
Le marché des aliments composés se trouve dans une phase de consolidation. Souvent, l'attrait de nouveaux clients ne se fait qu'aux dépens de la concurrence, d'où l'obligation pour tous les acteurs de proposer des produits innovateurs et un service irréprochable à la clientèle. L'adresse avec laquelle nos Membres s'en sortent dans cet environnement économique en se distinguant avec de nouveaux produits et de nouvelles technologies adaptées pour le futur ne cesse de m'épater.

Comment voyez-vous l'avenir de la VSF ? Quels seront les défis à relever ? Quels sont à vos yeux les changements qui s'imposent pour la branche ?

Les initiatives agricoles, contrées avec succès par toute la chaîne de valeur ajoutée, ont davantage creusé le fossé entre les villes et les compagnes. Malgré le succès aux urnes, j'observe des répercussions plutôt négatives pour le secteur à long terme. Dans certaines tranches de la population, la production animale fait partie intégrante du problème et non pas de la solution. C'est à ce niveau que se situe à mon avis la tâche à la fois la plus importante et la plus exigeante pour notre Association, à savoir influer positivement sur l'image de notre branche vis-à-vis de la population urbaine. La VSF a élaboré une stratégie de communication et mettra bientôt en ligne un nouveau site web avec des informations générales sur le secteur des aliments fourragers à l'intention de la population intéressée. A mes yeux, c'est la priorité pour notre Association pour les prochaines années.

Quelles seront les autres thématiques de politique professionnelle qui préoccuperont les fabricants d'aliments composés suisses dans les prochaines années ?

La production de céréales fourragères occupe une position difficile dans le cadre de la politique agricole depuis des années. Les profits des producteurs sont trop peu lucratifs, d'où un recul de la production indigène. A long terme, la dépendance croissante d'importations nuit à l'image de la production de denrées alimentaires d'origine animale et pousse également notre secteur à la justification. Il ne faut pas s'attendre à un encouragement de la production de céréales fourragères du côté de l'OFAG et de la Politique. Ce n'est qu'au travers d'initiatives économiques privées qu'on pourra la renforcer. Le secteur bio a trouvé une solution à ce problème en décidant de découpler les prix indicatifs des céréales fourragères bio des prix à l'importation. Chaque fabricant d'aliments composés bio est tenu de prendre en charge la part indigène calculée. Seuls les volumes manquants peuvent être importés à des prix plus avantageux. En donnant la priorité aux produits indigènes, les surfaces emblavées en céréales fourragères bio se sont fortement développées. Bien que la mise en œuvre d'un tel système serait autrement plus compliquée sur le marché conventionnel que dans la niche du bio, il pourrait néanmoins servir d'exemple pour déterminer comment renforcer la crédibilité de notre production indigène.

Contexte Politique

Elections parlementaires

Par rapport aux années antérieures de votations, l'année politique 2023 était relativement calme pour l'agriculture. En amont des élections fédérales en automne 2023, la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475 « Réduire les risques de l'utilisation de produits phytosanitaires et de pertes des éléments fertilisants » était particulièrement importante. Bon nombre de détenteurs/-trices d'animaux ont dû s'occuper de l'abolition de la limite de tolérance de 10% dans le Suisse-Bilan et adapter leur exploitation en conséquence.

Les élections parlementaires en automne de l'année sous rapport étaient très réussies du point de vue des paysans : Alors qu'il y a quatre ans le Conseil national comptait douze paysannes et paysans députés, il en compte vingt pour la nouvelle législature. S'agissant des conseillères et conseillers proches de l'agriculture, entre autres les agronomes, le chiffre a augmenté de 20 à 30 députés. Le Président de la VSF, le Conseiller des Etats Damian Müller (PLR, LU), a été réélu au premier tour avec un résultat brillant et continuera à défendre habilement les intérêts de la branche au sein du Parlement.

Mini-paquet PA22+ clôturé – système d'alimentation global envisagé

Lors de la session de printemps, la PA22+ a été menée à son terme. A partir de 2025, elle prévoit des mesures dans le domaine de la durabilité économique et sociale, p. ex. un soutien à l'assurance récolte, une couverture sociale obligatoire ou la promotion de la numérisation. D'ici 2030, la politique agricole doit être intégrée dans une stratégie alimentaire globale et engager un pas important vers une agriculture et une alimentation durables. Grâce à la collaboration de tous les acteurs le long de la chaîne de valeur ajoutée se dessinera l'opportunité de relever ensemble les futurs défis et de créer un système d'alimentation durable.

Révision des réserves obligatoires échoue complètement

Fin avril, le Conseil fédéral a envoyé en consultation l'ordonnance du DEFR sur le stockage obligatoire de denrées alimentaires et fourragères. A la demande de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE), les réserves obligatoires pour l'alimentation devaient être massivement développées. Nouvellement, ces réserves cumulées avec la récolte indigène suivante au niveau réduite, doivent permettre l'approvisionnement du pays. L'Office partait d'un blocage total des importations de denrées alimentaires et fourragères pendant une période de 12 (!) mois.

Actuellement, environ 505'000 tonnes de céréales sont stockées. Sur base du scénario et de calculs, ce volume devait être porté à 755'000 tonnes, soit 250'000 tonnes supplémentaires, dont 550'000 tonnes devaient pourvoir être utilisées tant pour l'alimentation humaine qu'animale (blé à double usage).

La VSF a émis d'importantes réserves concernant les hypothèses du modèle utilisé par l'Approvisionnement économique du pays pour le calcul du volume des réserves obligatoires. Par ailleurs, la réduction des cheptels porcin et avicole ne serait pas réalisable telle que présentée dans le rapport expli-

catif. Elle induirait non seulement des perturbations évitables sur les marchés, mais aussi des coûts supplémentaires et sa mise en œuvre prendrait beaucoup plus de temps.

Une telle augmentation du volume des réserves obligatoires aurait nécessité d'énormes investissements pour le stockage en silos – avec à noter des sécurités d'investissements faisant défaut. De plus, il n'aurait guère été possible d'intégrer convenablement une telle quantité de stocks dans les processus d'exploitation

En fin d'année, le Conseil fédéral s'est montré à la hauteur et a pris note de l'opposition exprimée dans les réponses à la consultation : « En raison de la large opposition rencontrée à l'encontre des adaptations des réserves obligatoires de denrées alimentaires, le Conseil fédéral a demandé un examen approfondi d'ici fin 2024 pour voir ce qu'il faut mettre en place pour bien être armé face aux crises ».

Révision partielle de la Loi sur l'approvisionnement du pays avec des points critiques

Fin décembre 2023, le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation sur la révision partielle de la Loi sur l'approvisionnement du pays (LAP). Ce projet devrait également susciter de vives réactions d'opposition pour certains points. Le Conseil fédéral souhaite supprimer de la loi l'interdiction de la redevance sur la première mise sur le marché laborieusement insérée dans la loi en 2017 (« Le prélèvement de contributions au fonds de garantie sur les denrées alimentaires et les fourrages indigènes ainsi que sur les semences et les plants n'est pas autorisé »). Il a également l'intention de dire au revoir à l'obligation actuelle de couvrir les frais de stockage obligatoire avec une formulation potestative (« peut »).

Protéines animales transformées : Homologation en cours en Suisse

Depuis début septembre 2021, dans l'UE l'utilisation desdites « protéines animales transformées » d'origine porcine est à nouveau autorisée dans les aliments pour volaille et, inversement, les protéines d'origine avicole dans l'alimentation des porcins. Par ailleurs, il est autorisé d'utiliser les protéines dérivées d'insectes non seulement en aquaculture mais aussi dans les aliments pour porcs et volailles.

L'Ordonnance concernant les sous-produits animaux (OSPA ; RS 916.441.22) a été adaptée et mise en consultation en automne 2023. Cette adaptation vise à réautoriser l'utilisation de certaines protéines animales dans l'alimentation de certains animaux de rente. Cet assouplissement va de pair avec des mesures de sécurité adéquates pour exclure tout risque pour la santé humaine et animale. Cependant, les revalorisations prévues ne peuvent en aucun cas provoquer une nouvelle crise ESB. A cet effet ont été prévues des exigences applicables à la « valorisation canalisée » à des fins spécifiques. Elles garantissent que chaque espèce cible ne reçoit que des aliments fourragers contenant exclusivement des protéines animales transformées « de pureté variétale » autorisées pour cette espèce (p. ex. des protéines transformées de volaille comme composants d'aliments fourragers pour porcs ou animaux aquatiques dans les exploitations piscicoles). Étant donné qu'en Suisse,

seules quelques exploitations détiennent des animaux d'une seule espèce, le potentiel des nouvelles possibilités de valorisation serait faible sans les exceptions proposées à l'art. 51, al. 2. Les exploitations avec plusieurs secteurs d'exploitation distinctement délimités devraient toutefois pouvoir désormais profiter des nouvelles possibilités d'affouragement de protéines animales. L'introduction de directives sectorielles est prévue pour la mise en œuvre dans les exploitations. La séparation adéquate devrait (en particulier dans des élevages porcins) être contrôlée dans le cadre des visites d'exploitations régulières par les services de la santé animale, et par des organisations de la branche (en particulier dans les élevages avicoles).

La VSF comprend bien l'alignement aux nouvelles dispositions du droit UE. Les exigences sévères concernant la séparation des lignes de production, l'enregistrement / l'agrément ainsi que la documentation à tous les échelons de la production des matières premières dans les exploitations agroalimentaires à la transformation des protéines, la fabrication des aliments fourragers, la logistique du transport jusqu'à l'affouragement dans les exploitations agricoles représentent un grand défi et engendrent des coûts supplémentaires. Au moment de la consultation, la VSF pense que le secteur de l'élevage ne sera guère disposé à payer un supplément de prix pour les aliments composés avec des protéines animales transformées. En plus, le secteur agricole a clairement indiqué qu'il ne voulait que des matières premières suisses (protéines animales transformées), ce qui est tout à fait compréhensible. A court terme, l'Association ne voit qu'un faible potentiel de marché pour les aliments composés avec des protéines animales transformées. A moyen voire long terme, un tel potentiel de marché devrait se développer en fonction du

prix de ces protéines animales transformées. Un autre aspect non élucidé concerne l'acceptation par les consommateurs/-trices de produits carnés d'animaux ayant reçu des protéines animales transformées. Il semble justifié de soulever la question de savoir si les produits venant d'animaux ayant reçu des protéines animales transformées devraient être déclarés.

La réponse de consultation de la VSF a été élaborée en collaboration avec l'ensemble de la filière des aliments composés et en large concertation avec les autres acteurs. Le résultat de la consultation n'était pas encore disponible au moment de la rédaction du présent Rapport annuel.

Train d'ordonnances agricoles 2023

Début novembre 2023, le Conseil fédéral a approuvé le train d'ordonnances agricoles 2023.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475 qui vise à réduire les risques de l'utilisation de produits phytosanitaires, le Conseil fédéral a fixé l'objectif en avril 2022 de réduire d'ici 2030 les pertes des éléments fertilisants (en particulier l'azote et le phosphore) de minimum 20%. Avec l'adoption de la motion Gapany (22.3795) « Demande de révision à la baisse de l'objectif de réduction des pertes des éléments fertilisants », le Parlement a demandé au Conseil fédéral de revoir cet objectif de réduction

en l'adaptant à la baisse. Dans la foulée, l'objectif de réduction des pertes d'azote a été ramené à 15%, l'objectif de réduction pour le phosphore restant inchangé à 20%.

Réglementation fondée sur les risques pour les nouvelles techniques de génie génétique arrive

Fin octobre, le Conseil fédéral a discuté des possibilités d'adaptation de la réglementation des nouvelles techniques de génie génétique. Le Parlement avait chargé le Conseil fédéral de soumettre un projet visant à instaurer un régime d'homologation fondé sur les risques applicables aux plantes et aux semences obtenues au moyen de nouvelles techniques de sélection. La procédure d'autorisation prévue s'appuie principalement sur la proposition de la Commission européenne. En revanche, le Conseil fédéral prévoit des écarts car il souhaite introduire des mécanismes de contrôles plus stricts. L'association « Les variétés de demain » a exprimé sa consternation face aux solutions annoncées les qualifiant de trop limitées, l'une d'entre elles étant même en retrait par rapport à la proposition de la Commission UE.

Le Conseil fédéral a quant à lui chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) d'élaborer un projet correspondant en collaboration avec le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) d'ici à l'été 2024. La VSF suit attentivement la procédure, notamment la thématique de la déclaration qui devrait être d'un grand intérêt pour les usines d'aliments composés.

Nouvelle « Initiative Vegi » dans les starting-blocks

Madame Herren, tête pensante de l'Initiative sur l'eau potable refusée en 2021, débarque avec une nouvelle initiative dans les starting-blocks. Cette « Initiative pour une alimentation sûre » veut inciter les agriculteurs du pays à produire davantage de produits végétaux plutôt que d'origine animale. Le taux d'autosuffisance devrait ainsi atteindre 70% et être ancré dans la Constitution. « Nous sommes face à une crise climatique sans précédent avec une pénurie d'eau à laquelle notre agriculture n'était pas préparée et l'approvisionnement alimentaire de notre pays dépend pour moitié de l'étranger », a-t-elle déclaré au journal Blick. Néanmoins, selon le même journal, Herren ne veut forcer personne à manger moins de viande. Beaucoup de personnes auraient déjà limité leur consommation par respect pour les animaux. A la place, elle veut encourager à la production de produits végétaux avec les paiements directs et réclame le bon respect des valeurs limites pour l'azote et le phosphore. « Toute l'agriculture doit être orientée vers une production plus durable, en tenant compte de la biodiversité et de la fertilité des sols ». Cela permettrait de réduire, voire remplacer l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques. « Un cheptel de 15 millions d'animaux de rente en Suisse, c'est beaucoup trop, et cela aggrave la crise climatique ».

Il est relativement facile de lancer une initiative, compte tenu du faible nombre nécessaire de signatures authentifiées, soit 100'000. Les familles paysannes devront donc sans doute à nouveau se battre contre des exigences dogmatiques dans les prochaines années.

ZEDEF

Mandats

Mandat - Association suisse du monde du travail de la meunerie (AMTM))

En 2023, les manifestations suivantes ont eu lieu : l'Assemblée des délégués le 21 avril dans les mines de sel à Bex, la cérémonie de remise des diplômes fin juin à Echallens en Suisse occidentale ainsi que celle à Sempach fin août pour les diplômés de Suisse alémanique.

Un autre point fort de l'année 2023 était la réunion des formateurs à Frauenfeld qui, après plusieurs reports, a enfin à nouveau eu lieu. A cette occasion, on a présenté aux formateurs/-trices un aperçu sur le marketing de formation et le recrutement d'apprentis. Les discussions étaient animées et de précieux échanges d'expériences ont eu lieu. L'après-midi, Sucre Suisse SA a proposé une visite intéressante.

De plus, dans le cadre de l'examen quinquennal de la formation professionnelle initiale, une enquête a été réalisée sur les expériences de formation de leurs apprentis.

L'effectif des apprentis était à un niveau constant avec environ 15 apprenants par année. En 2023, le nombre d'apprenants était plus élevé dans l'option alimentation animale que dans l'option denrées alimentaires, ce qui est inhabituel. Néanmoins, il s'est souvent avéré difficile de trouver des apprentis voire des professionnels qualifiés dans la branche.

En 2023, treize meuniers/-ères alémanique et un meunier romand ont terminé leur formation avec succès. Cette année, trois femmes ont brillé lors de la cérémonie de remise des diplômes. Sabrina Lanz (UFA AG, Herzogenbuchsee) a obtenu le meilleur résultat pour l'option alimentation ani-

Cérémonie de remise des diplômes du 25 août 2023

male. Dans l'option denrées alimentaires, Seija Tiina Moser (Strahm Mühle AG, Münsingen) et Malin Schmied (Swissmill, Zurich) ont terminé la formation ex-aequo avec la meilleure note.

Seija Tiina Moser a représenté la Suisse lors des MühlenMasters à Spelle (D) en automne 2023 : un temps fort même si elle n'est pas tenante du titre.

Depuis 2020, la VAM décerne un prix ambulant à « l'Entreprise d'apprentissage de l'année » sous forme d'une cloche. Lors de la cérémonie de remise des diplômes fin août au Restaurant « Zur Schlacht » à Sempach, le prix est passé des mains du gagnant de l'année dernière, à savoir Willi Grüninger SA à Flums, au Groupe Minoteries SA à Granges-près-Marnand pour un an. Ce prix récompense le moulin ayant fait preuve d'un engagement exceptionnel pour former des apprentis.

Durant la prochaine année de formation, l'AMTM et les entreprises d'apprentissage continueront à mettre tout en œuvre pour trouver des candidates et des candidats appropriés pour les places d'apprentissage.

Mandat - Sécurité au travail / Solution professionnelle « Céréales » (KSGGV)

Pour l'année 2023, la KSGGV a choisi comme thème principal **« Travail en hauteur »**.

Lors de l'Assemblée générale du 31 mars 2023 au Restaurant Frohsinn à Arbon, Hansueli Baumann, guide de montagne et cordiste de niveau 3 ainsi que chargé de sécurité CFST, Hansueli Baumann, a présenté un exposé à ce sujet intitulé « Travail en hauteur ».

De même, lors du cours des cosec le 22 novembre 2023 au centre de formation Schulungscenter Zeder AG à Hochdorf, la thématique a été abordée sous un angle théorique et pratique. Sur la page web de la KSGGV et dans les Newsletters, on a aussi régulièrement couvert le thème « Travail en hauteur ».

Six audits ont eu lieu au cours de l'année sous rapport. De nombreux efforts positifs ont été observés mais aussi des faiblesses récurrentes. On a informé les Membres sur ces points et attiré leur attention sur les possibilités d'amélioration dans l'identification des dangers.

En 2022, le risque de cas d'accidents professionnels dans le cadre de la Solution professionnelle s'élevait à 84 cas pour 1'000 emplois à temps plein, ce qui correspond au niveau record. On observe aussi une légère hausse pour les accidents non professionnels. Ils restent toujours nettement plus fréquents que les accidents professionnels. Grâce notamment au travail de sensibilisation de la Solution professionnelle, les travailleurs semblent se comporter plus prudemment sur le lieu de travail. Ce type de sensibilisation devrait de plus en plus s'étendre au temps libre.

Pour 2024, le Comité de la KSGGV a opté pour le thème principal **« Chutes et faux pas »**, thème qui sera approfondi à l'Assemblée Générale, lors de la formation des cosec ainsi que dans le Newsletter.

ZEDER

Marché des aliments fourragers

Commentaire sur l'évolution des chiffres d'affaires 2023 des Membres de la VSF

Considérations générales

La production mondiale d'aliments composés est influencée par différents facteurs. On observe que les habitudes de consommation évoluent partout dans le monde. Parmi les facteurs déclencheurs, il y a sans doute l'inflation, mais aussi l'évolution des habitudes alimentaires. En 2023, les coûts de production plus élevés ont aussi eu un impact sur le marché des aliments composés. Selon le rapport « Alltech Agri-Food Outlook 2023 », environ 1.29 milliards de tonnes d'aliments composés ont été produites au cours de l'année sous rapport, soit un recul de 2.6 millions de tonnes ou 0.2%. Pendant que la production d'aliments composés a connu une nouvelle hausse en Asie, Afrique, Amérique latine et en Océanie, elle a enregistré une baisse en Amérique du Nord, au Moyen Orient et en Europe où le recul était le plus marqué avec 10 millions de tonnes.

La tendance d'une baisse de la consommation de viande de porc en faveur de la viande de volaille semble s'affirmer à l'échelle mondiale. Alors que la fabrication d'aliments volaille s'est accrue de 13 millions de tonnes, la production d'aliments à destination du secteur porcin a derechef diminué de 4 millions de tonnes. La production d'aliments pour vaches laitières était aussi sous pression en 2023 (3 millions de tonnes).

Cheptel d'animaux de rente

Selon l'Office fédéral de la statistique, le cheptel d'animaux de rente a stagné par rapport à l'année précédente. Le nombre de bovin est resté à un niveau bas. Celui des vaches laitières a diminué de 1.2% supplémentaires et, comparativement à l'année 2000, il a diminué de près de 6%. La croissance dans le secteur avicole a de nouveau été freinée en 2023. Alors que l'effectif de poulets à l'engrais a augmenté de 0.3%, celui des poules pondeuses a régressé de 1.3% à la date de référence. Comme attendu, le cheptel porcin a diminué de 3.5%. Selon les statistiques, l'élevage des autres animaux s'est légèrement développé, en particulier les moutons et les chevaux.

Ventes

En 2023, les Membres de la VSF ont produit et commercialisé un total de 729'135 tonnes (année précédente (AP) : 753'509 tonnes) d'aliments composés, de concentrés protéiques et d'additifs fourragers, ce qui représente une diminution des ventes de 3.2% pour les Membres de l'Association. L'ensemble du marché a connu une évolution légèrement négative (environ -3.1%) par rapport à l'année précédente. Pour l'ensemble du secteur des aliments composés, on a enregistré une baisse des ventes entre 45'000 et 55'000 tonnes. Selon des estimations, la production d'aliments composés pour l'ensemble suisse se chiffre ainsi à quelque 1'610 millions de tonnes (AP : 1'662 millions de tonnes). En 2023, il devrait à nouveau y avoir eu un faible glissement des parts de marché en faveur des fabricants privés – surtout en raison de l'accueil de nouveaux Membres. La répartition des parts de marché est estimée comme suit en 2023 :

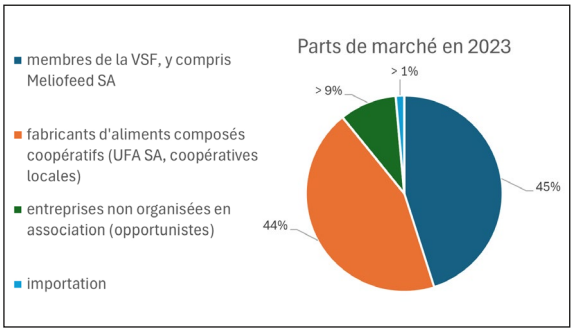

Aliments volaille

Pour la deuxième fois consécutive, l'année sous revue s'est avérée difficile pour les producteurs d'œufs. Après une croissance notable de la production d'œufs en Suisse sous l'influence du COVID, c'était le retour de manivelle. Alors qu'en 2023 la consommation d'œufs par habitant a augmenté aussi par habitant que globalement, force était de constater qu'au total on avait consommé 41.6 millions d'œufs suisses (AP : -63.5 millions) en moins. Après un net recul l'année d'avant, l'importation d'œufs de table est montée en flèche de 72.6 millions de pièces (+28.3%). Pour surmonter cette période difficile, les détenteurs/-trices suisses de poules pondeuses étaient contraints de laisser leurs poulaillers vides pendant un laps de temps plus ou moins long et de réduire leur cheptel impliquant des répercussions financières massives pour les familles paysannes.

La production de viande de volaille de chair a stagné après plusieurs années de croissance. La tendance observée les années antérieures est donc malheureusement renforcée. Avec une perte de 1'158 tonnes poids mort, la production a diminué de -1.0%. La part nationale a encore diminué, mais de façon nettement moindre que les années précédentes, soit -0.07%. La consommation par habitant de viande prête à la vente a un peu régressé, soit 14.69 kg ou une diminution de -0.9%.

Les parts de marché des intégrateurs dans la **production de poulet** changent légèrement chaque année :

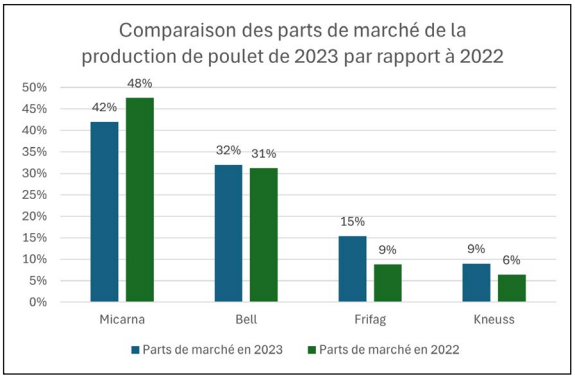

Les perspectives du marché devraient continuer à rester intactes, mais le marché semble toutefois atteindre petit à petit ses limites.

La production d'aliments volaille a enregistré une baisse des ventes de -3.4%, soit 6'865 tonnes de moins.

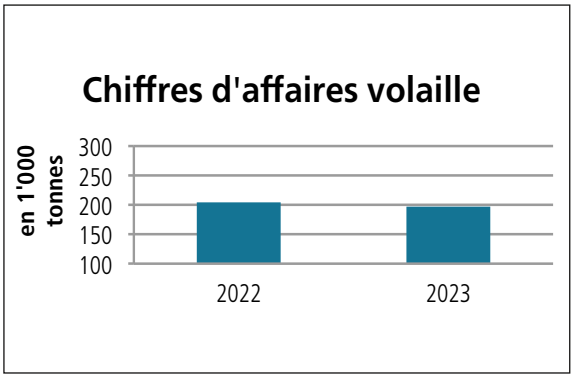

Aliments porcs

Le secteur porcin qui représente près de 40% de la production totale est un marché extrêmement important pour les fabricants d'aliments composés. Si ce segment souffre, les fournisseurs sont directement impactés. L'évolution dramatique en automne 2022 avec la convocation d'une cellule de crise par l'organisation de la branche Proviande, une action de congélation ainsi que des mesures d'exportation ne présageait pas grand-chose de bon pour l'année à venir. La production de viande porcine d'abattages contrôlés a diminué de quelque 13'000 tonnes (-5.6%) en 2023.

Heureusement, dans le courant de l'année, les prix des porcs de boucherie qui étaient au plus bas ont pu récupérer pour augmenter à partir du deuxième semestre de Fr. 3.00 / kg PA à Fr. 3.80 / kg PA. Il en résultait un prix annuel moyen des porcs de boucherie de Fr. 3.51 / kg PA (y compris retenue exportation).

Avec une part indigène de 98% (AP : 96.4%), la limite supérieure optimale a derechef été nettement dépassée et se situait à nouveau bien au-delà des 93% visés.

La statistique annuelle indique que les Membres de la VSF ont pu légèrement compenser le rétrécissement du marché dans le secteur porcin par un gain de parts de marché. Il n'en est pas moins qu'au total, ils ont vendu 13'000 tonnes d'aliments composés en moins. Les chiffres indiquent que le recul des ventes était le plus marqué au niveau des aliments pour porcelets. En termes de quantité, ce sont les aliments pour gorets / engraissement qui sont les plus importants.

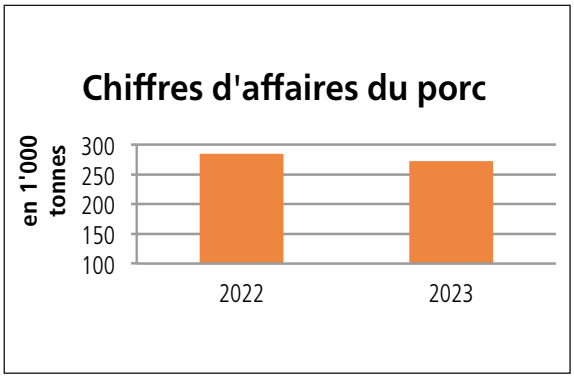

Gros bétail

En 2023, la production suisse de lait a baissé de 18'760 tonnes (-0.6%) par rapport à 2022 et de 69'577 tonnes (-2%) par rapport à 2021. La production cumulée de lait bio 2023 était de 273'308 tonnes, ce qui représente 9'074 tonnes ou 3.2% de moins que l'année précédente.

Au niveau de la transformation de lait, il y a eu des glissements par rapport à l'année antérieure surtout pour la production fromagères (-5.2%), les produits de laiterie comme le lait et la crème de consomma-

tion et le yogourt (-1.3%) jusqu'au beurre (+12.0%) et la poudre de lait écrémé (+13.6%).

Par rapport à l'année précédente, le volume net 2023 des exportations de lait et de produits laitiers est passé de 124.3 millions de tonnes à temporairement 153.2 millions de tonnes, soit une augmentation de plus de 28.9 millions de tonnes.

Les chiffres recensés par les Producteurs Suisse de Lait (PSL) indiquent que la tendance d'un recul du nombre de vaches se confirme, puisque le cheptel a rediminué de 5'824 bêtes ou -1.2% par rapport à l'année précédente. Les teneurs légèrement supérieures en matière grasse et protéines du lait ont permis de compenser partiellement les bilans négatifs. Les producteurs de lait pouvaient se réjouir d'une hausse du prix indicatif du lait A de 78 centimes à 81 centimes à partir de janvier 2023. Cependant, les prix du lait B ont connu une descente, car de 61.7 centimes en début d'année ils sont descendus au niveau le plus bas de 53.2 centimes en août. En fin d'année, ils ont un peu récupéré à 56.9 centimes. Dans le segment du lait C, les prix étaient par moment inférieurs à 30 centimes (niveau le plus bas : 26.6 centimes en septembre 2023). Les segments B et C ont donc exercé une pression non négligeable sur la rentabilité de la production laitière.

Dans l'ensemble, la production 2023 de viande bovine était de 1.1% supérieure à l'année d'avant. La production de viande de veau a enregistré une hausse de 0.9% après de fortes baisses les années antérieures.
Au total, en 2023, la catégorie d'aliments « Gros bétail » clôture avec 228'044 tonnes, un résultat supérieur aux attentes. Compte tenu des conditions sur le marché du lait et d'une action d'envergure d'un concurrent, le potentiel du marché paraissait moins prometteur aux fabricants d'aliments composés affiliés à la VSF.

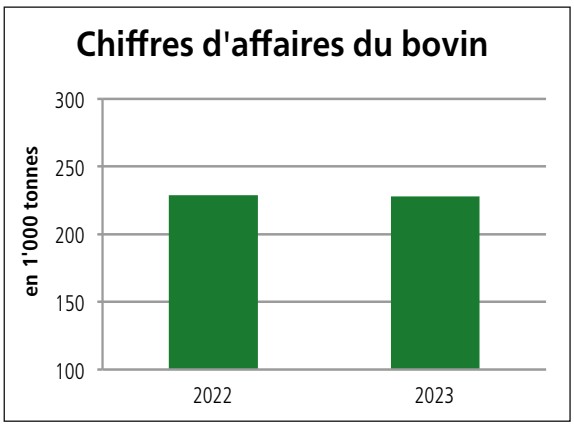

Animaux divers

Au cours de l'année sous revue, la catégorie « Animaux divers » a encore connu des tendances négatives. Côté petits ruminants, les ventes ont diminué un peu moins fort que dans le secteur des chevaux habitué aux importations. Le recul marqué sur le marché des aliments pour lapins est frappant. La production est exigeante avec une baisse parallèle des ventes. Au total, le segment représente une très faible part dans la production totale des Membres de la VSF de 2.3%.

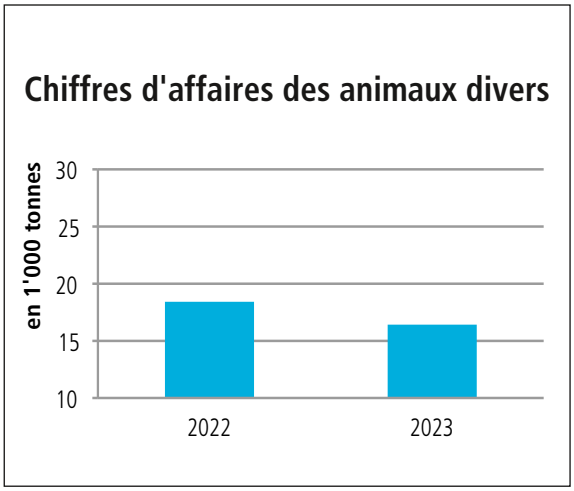

Additifs fourragers

Tous les Membres de la VSF fabricants de prémélanges ont dû encaisser une baisse des ventes de 1'582 tonnes (-0.9%). L'année auparavant, les ventes avaient encore pu être maintenues. Le volume d'aliments composés en perte d'environ 23'000 tonnes s'est évidemment répercuté sur le marché des additifs.

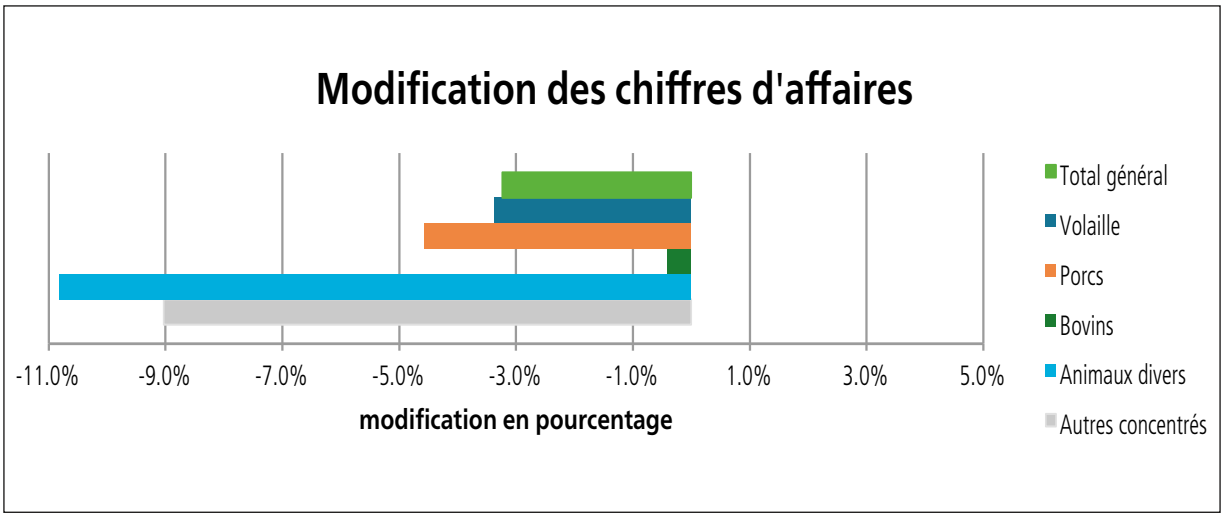

Source : VSF

Modifications des chiffres d'affaires 2022 / 2023

	2022 Tonnes	2023 Tonnes	par rapport au chiffre 2022 en %	par rapport au chiffre 2023 en %	+ / – 22/23 en %
I. Volaille					
1. Elevage / Poulettes	13'606	12'808	1.8%	1.8%	-5.9%
2. Pondeuses	96'855	92'097	13.2%	12.9%	-4.9%
3. Poulet à l'engrais	93'410	92'101	12.7%	12.9%	-1.4%
Total volaille	**203'871**	**197'006**	**27.7%**	**27.6%**	**-3.4%**
II. Porcs					
4. Porcelets	38'205	35'175	5.2%	4.9%	-7.9%
5. Gorets / Engrais	197'311	189'275	26.8%	26.5%	-4.1%
6. Porcs élevage (truies)	49'209	47'266	6.7%	6.6%	-3.9%
Total porcs	**284'725**	**271'717**	**38.7%**	**38.1%**	**-4.6%**
III. Bovins					
7. Succédanés de lait pour veaux	7'977	8'137	1.1%	1.1%	2.0%
8. Elevage veaux, génisses	15'416	15'792	2.1%	2.2%	2.4%
9. Vaches laitières (Y.C. aliments compl. pour animaux aux patûrage)	171'716	167'922	23.3%	23.5%	-2.2%
10. Engrais	33'861	36'192	4.6%	5.1%	6.9%
Total bovins	**228'971**	**228'044**	**31.1%**	**32.0%**	**-0.4%**
IV. Animaux divers					
11. Chevaux	6'838	6'191	0.9%	0.9%	-9.5%
12. Lapins	2'177	1'889	0.3%	0.3%	-13.2%
13. Moutons et chèvres	3'411	3'205	0.5%	0.4%	-6.0%
14. Mélang. de Grains (Volaille, Oiseaux, Lapin)	3'004	3'140	0.4%	0.4%	4.5%
15. Autr. Ali. Comp. (Animaux divers)	2'990	2'002	0.4%	0.3%	-33.0%
Total animaux divers	**18'419**	**16'428**	**2.5%**	**2.3%**	**-10.8%**
Total ali. composé + concentres protéiqu.	**735'986**	**713'194**	**100.0%**	**100.0%**	**-3.1%**
V. Autres concentrés	**17'523**	**15'941**			**-9.0%**
Total général	**753'509**	**729'135**			**-3.2%**

Nombre d'annonces reçues : 36

Marché des matières premières

Aliments fourragers

Approvisionnement suisse en céréales fourragères à un niveau historiquement bas

En 2023, la production suisse d'aliments fourragers a atteint un niveau historiquement bas. Avec un volume de 384'744 tonnes, elle se situait à **quelque 70'000 tonnes en deçà de la moyenne quinquennale**. La situation semble encore plus dramatique si l'on compare le bilan au niveau le plus haut des 20 dernières années, à savoir l'année 2007 où 665'000 tonnes avaient été récoltés contre 280'000 tonnes de récolte en moins l'année dernière.

Alors que la récolte 2023 de maïs-grain correspondait environ à la moyenne pluriannuelle, les récoltes de blé fourrager et d'orge ont fortement diminué. Côté blé fourrager, la faible récolte a été influencée par le recul des surfaces emblavées, impactée encore par des conditions météorologiques défavorables. De plus, l'intensité de la culture diminue en raison des projets fédéraux, ce qui entraîne une baisse des récoltes.

Concernant la contamination en mycotoxines, swiss granum a vite pu envoyer des signaux positifs pour la deuxième fois consécutive. L'année 2023 présentait une très faible contamination en DON pour l'orge ainsi que le triticale, puisque seul un échantillon d'orge (2%) et deux échantillons de triticale (5%) présentaient une contamination en DON supérieure à la limite de détection. Ces très faibles niveaux de contamination s'expliquent probablement par un temps sec pendant et après la floraison. Le maïs grain était aussi faiblement contaminé en DON. La moyenne de tous les échantillons analysés se situait à 0.34 mg/kg. Le niveau de contamination 2023 est par conséquent inférieur à celui des cinq dernières années (0.54 mg/kg). En revanche, le niveau de contamination 2023 en fumonisines était nettement supérieur à celui des cinq dernières années (Ø 0.5 mg/kg). Les conditions météorologiques sèches et des températures élevées durant l'été en ont probablement favorisés le développement.

Changements intéressants côté aliments fourragers importés

L'analyse des données relatives aux importations de supports protéiques et énergétiques de l'année 2023 a mis en exergue d'intéressantes constatations :

- Recul massif des importations de blé, d'orge et de maïs destinés à l'alimentation animale
- Forte augmentation pour les matières premières d'origine ukrainienne
- Net recul des importations de gluten de maïs et de tourteaux de soja
- Forte augmentation des tourteaux de colza
- Niveau record pour les importations de foin pour la deuxième fois consécutive

Recul des importations de supports énergétiques en 2023

Le bilan des supports énergétiques soulève des questions, car on peut se demander ce qui a pu engendrer un recul des importations de l'ordre de 182'000 tonnes ?

Diverses discussions avec des experts du marché ont conduit aux conclusions suivantes :

Le marché des aliments composés a rétréci de -3.4%, ce qui explique en grande partie la demande plus basse.

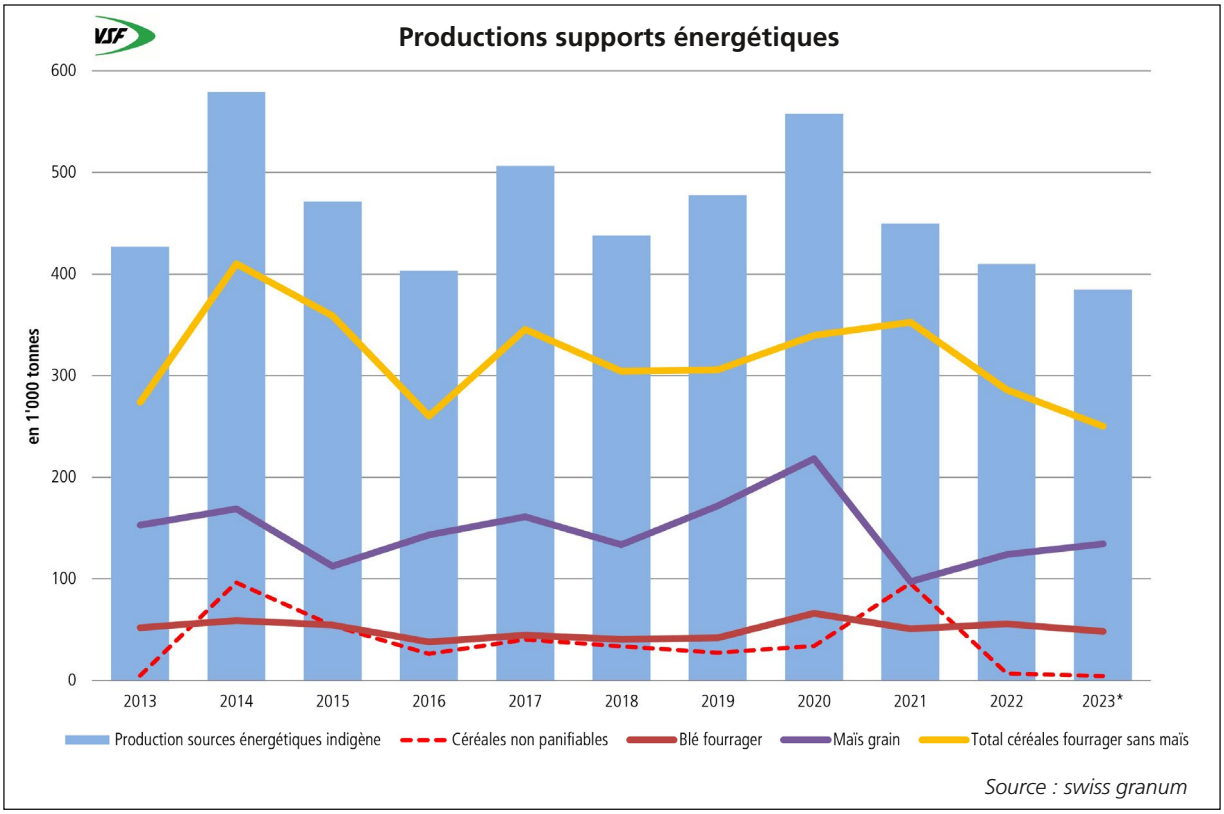

Source : swiss granum

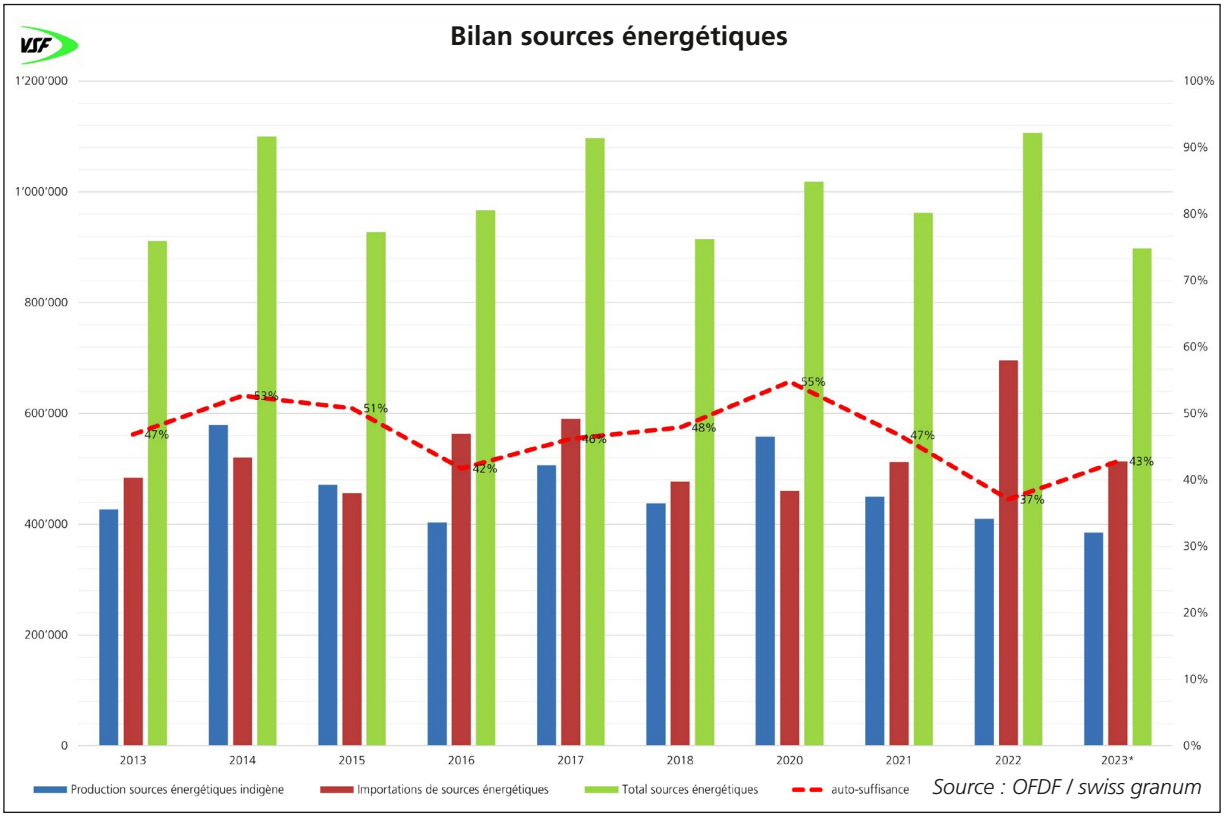

Source : OFDF / swiss granum

Dans un contexte marqué par les troubles de la guerre en Ukraine, les acteurs du marché s'assuraient des quantités pour pouvoir à tout moment approvisionner suffisamment le marché des aliments composés en marchandises. Dans un contexte économique apaisé avec une situation d'approvisionnement nettement plus simple en 2023, les « achats de réserves » de l'année antérieure ont été compensés et les stocks réduits en conséquence.

La révision des réserves obligatoires en 2022 devrait avoir conduit à des déplacements avec des répercussions sur l'exercice 2023, même s'il n'est guère possible d'en quantifier l'effet.

Il ressort ce qui suit de l'évaluation de l'année 2023 pour le recul des importations :

- Blé destiné à l'alimentation des animaux : -59'388 tonnes
- Orge destiné à l'alimentation des animaux : -42'897 tonnes
- Maïs destiné à l'alimentation des animaux : -72'334 tonnes
- Avoine destiné à l'alimentation des animaux : -5'471 tonnes
- Brisures de riz : -2'543 tonnes

Matières premières d'origine ukrainienne en progression en 2023

Les céréales en provenance d'Ukraine semblent être arrivées jusqu'en Suisse. Déjà en 2022, avec les flux de marchandises modifiés, du maïs et du blé avaient été importés en Suisse à quelques occasions. En 2023, 12'485 tonnes de maïs et 5'917 tonnes de blé en provenance d'Ukraine ont été dédouanées.

Importations de gluten de maïs : importants déplacements

Depuis 2021, l'approvisionnement durable en céréales fourragères, en brisures de riz, en gluten de maïs et dextrose relève de la responsabilité du réseau suisse pour le soja. Selon les directives du label AQ Viande Suisse, le gluten de maïs doit provenir de sources responsables à partir du 1er janvier 2024 à 50% et à partir du 1er janvier 2025 à 100%. Les acheteurs ont déjà pu remplir l'objectif, probablement en raison du marché.

Au cours de l'année sous rapport, le gluten de maïs en provenance de Chine avait déjà été remplacé par le gluten de maïs européen jugé responsable. De plus, comparé à l'année précédente, on a importé environ 15'000 tonnes de gluten de maïs en moins. Les restrictions dans l'affouragement bio devraient avoir contribué de façon non négligeable à cette baisse des acquisitions.

Plancher record pour les importations de tourteaux de soja – le colza gagne en importance

Durant l'exercice sous rapport, on a importé 48'500 tonnes de tourteaux de soja en moins que l'année d'avant. La comparaison à long terme révèle aussi que les importations sont nettement plus basses (- 45'000 tonnes). Selon les expert(e)s, les raisons sont multiples. L'affouragement bio (objectif fourrages produits sur l'exploitation), l'extensification de la production laitière, le recul du cheptel porcin, la production de volaille sta-

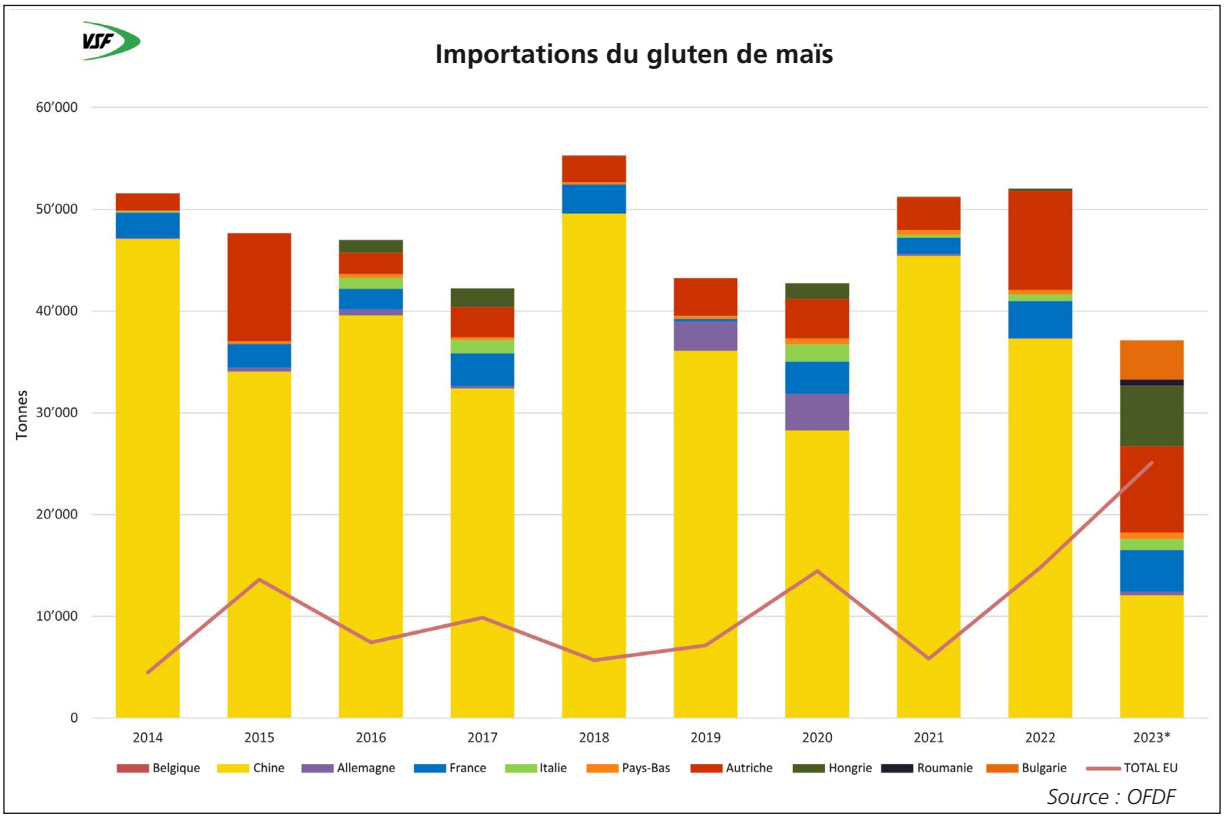

Source : OFDF

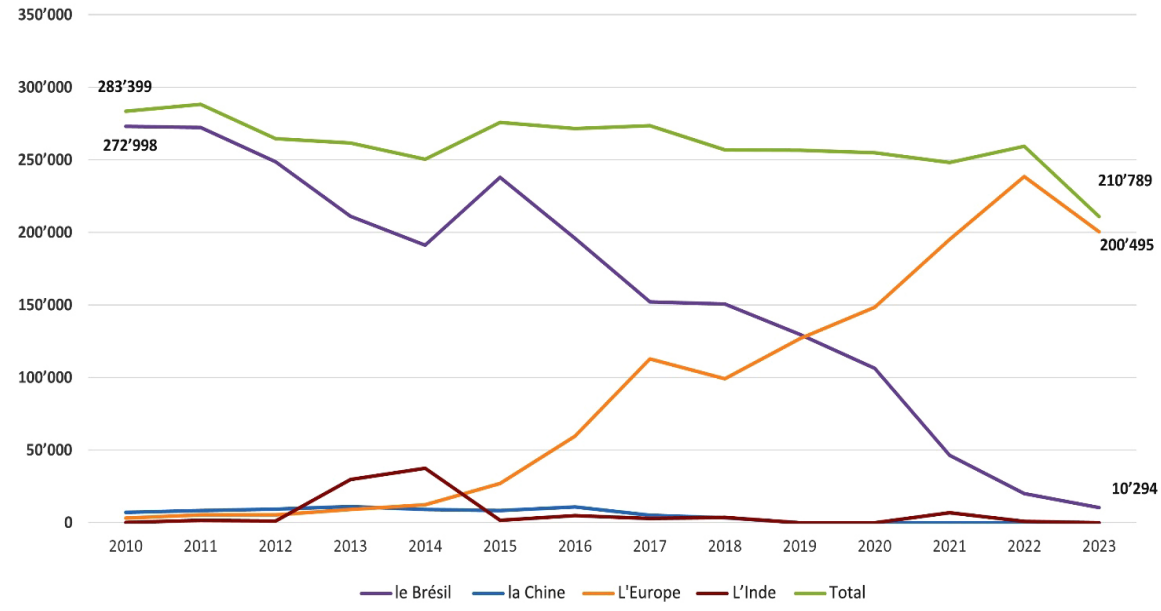

Source : Réseau Soja Suisse *Graphique : Evolution des émissions de gaz à effet de serre dues aux importations de soja en Suisse*

gnante, l'impact des prix, du moment de l'importation ainsi que le démantèlement des réserves obligatoires de soja durant l'année sous rapport devraient avoir été des facteurs d'influence amenant à ce résultat. La part de tourteaux de soja d'origine européenne a connu une nouvelle hausse. En 2023, 97% provenaient d'Europe et seulement 3% du Brésil.

Empreinte carbone nettement meilleure
Sur la base de données et d'enquêtes de Blonk Consultants (Agrifootprint 5.04), ProTerra et Donau Soja, nous avons calculé les émissions de gaz à effet de serre liées aux importations de soja en Suisse. L'évolution vers du soja fourrager certifié et d'origine européenne a permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 1'010'000 tonnes d'équivalents CO2 en 2004 d'environ 85% à 147'000 tonnes d'équivalents CO2 en 2022.

Cette réduction représente une évolution réjouissante pour le Réseau Soja et est un bon exemple de la manière dont un approvisionnement responsable peut contribuer à réduire l'impact environnemental d'une filière.

Les tourteaux de colza semblent être le support protéique dans l'air du temps
Au cours de l'année sous rapport, les importations ont pour la première fois dépassé le seuil des 100'000 tonnes, soit une hausse de 10'500 tonnes par rapport à l'année antérieure. En raison de la plus faible récolte de colza, le volume indigène de tourteaux de colza était moins important. Globalement, le projet « Lait KlimaStaR » qui juge négative l'utilisation de soja, a stimulé la demande.

Importations records de foin
En moyenne sur plusieurs années, environ 160'000 tonnes de fourrages sont importées sous la position tarifaire 1214.9011 « Foin non conditionné, destiné à l'alimentation animale », dont notamment des produits à base de luzerne pour les exploitations de vaches laitières mais aussi de plus en plus de foin pour l'élevage de chevaux. La sécheresse de l'été 2022 a littéralement stimulé les importations de foin, surtout en Suisse romande où il s'est avéré nécessaire d'acheter des quantités supplémentaires de fourrages. Les très faibles précipitations derechef enregistrées en été 2023 en Suisse occidentale ont diminué les récoltes de regain. Voici les quantités de foin importées :

2022 :	248'959 tonnes
2023 :	247'314 tonnes

Système des prix-seuil

Le système des prix-seuils vise à protéger la production suisse de céréales fourragères et à garantir un approvisionnement stable en produits indigènes. Il repose sur un prix-seuil qui correspond au prix cible des céréales fourragères importées à la frontière suisse. Ce prix est fixé par le Conseil fédéral et est calculé en additionnant le prix d'acquisition sur le marché international (prix franco-frontière dédouané) et le prélèvement à la frontière. Les prélèvements à la frontière se composent quant à eux de la contribution au fonds de garantie et du taux des droits de douane, examinés tous les mois par l'OFAG et adaptés si nécessaire. Les prélèvements à la frontière actualisés entrent en vigueur le premier jour du mois suivant.
Ce qui pose problème, c'est que compte tenu du décalage entre la collecte de données et l'entrée

Emissions de gaz à effet de serre (t CO_2 eq) dues aux importations suisse de soja fourrager

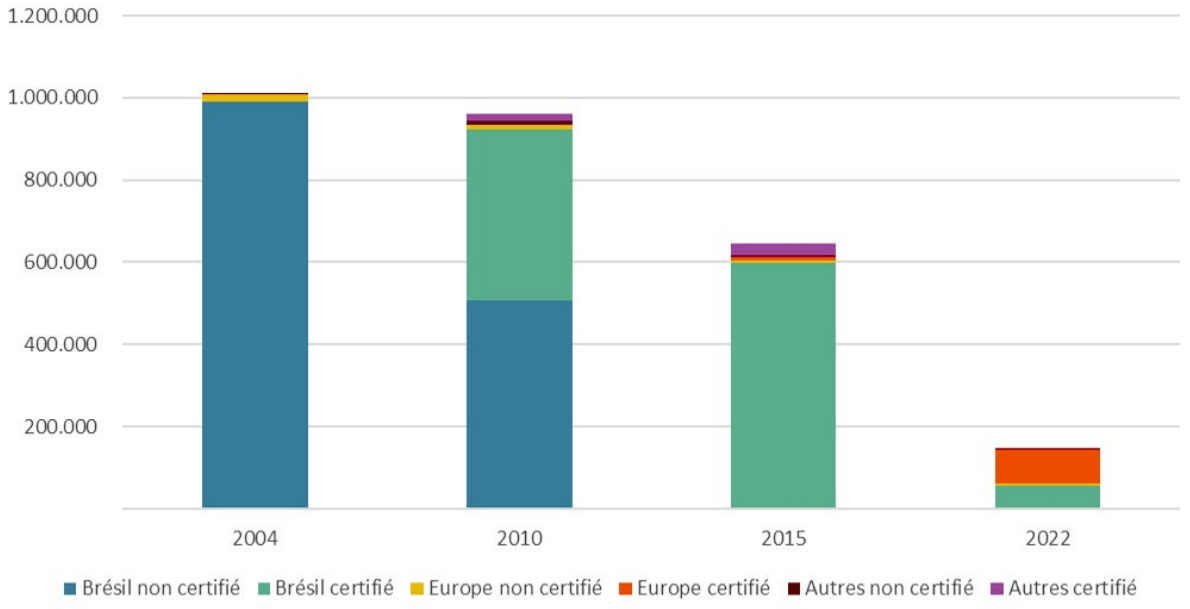

Source : Réseau Soja

Tourteaux de colza ; production Suisse/importation

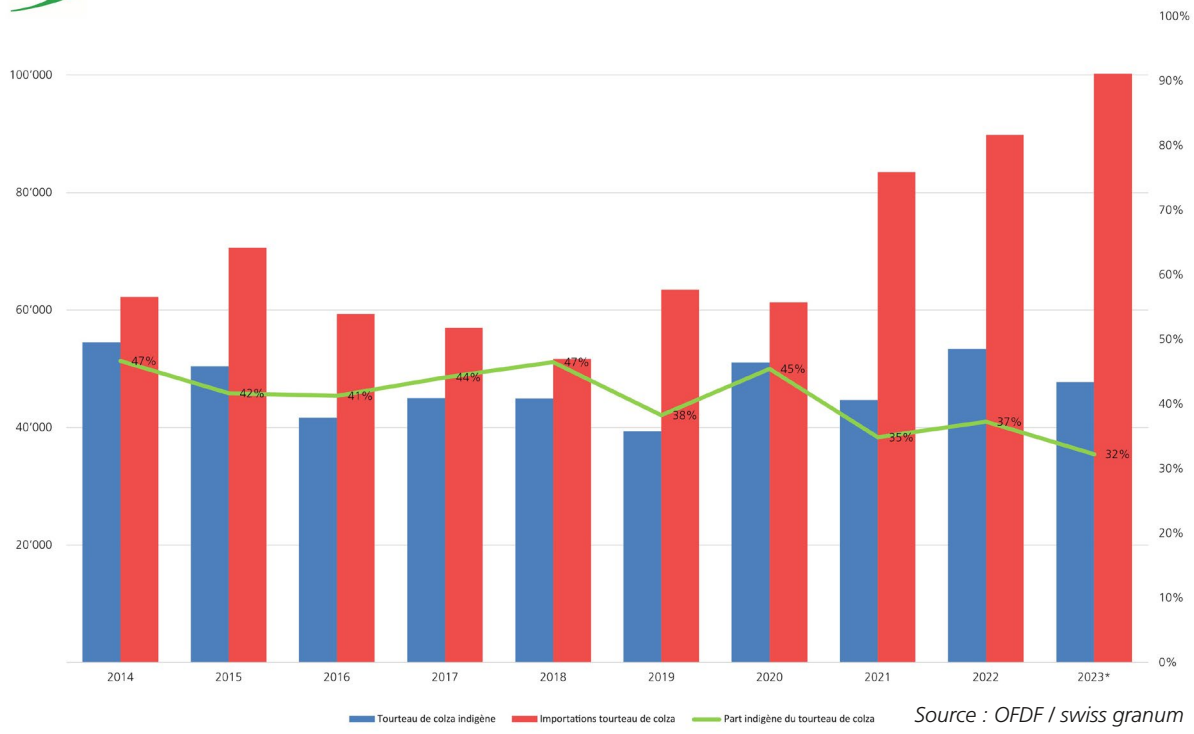

Source : OFDF / swiss granum

en vigueur des nouveaux prélèvements, il se peut que - lorsque les prix fluctuent beaucoup sur les marchés internationaux - la protection douanière ne soit plus adaptée pour assurer une protection suffisante. Ceci peut engendrer des distorsions de marché, soit parce qu'on se retrouve avec une protection trop élevée ou une protection non adaptée lorsque les prix fluctuent fortement. Afin d'aborder cette problématique, l'interprofession swiss granum a créé un groupe de travail chargé de la protection des céréales à la frontière, mandaté pour proposer des mesures visant à améliorer la méthode de fixation des prélèvements à la frontière sur des marchés volatiles. L'intention était donc d'adapter le mécanisme de protection à la frontière actuel pour relever plus efficacement les défis liés aux marchés volatiles et minimiser les distorsions de marché.

L'Office fédéral ainsi que la délégation de l'interprofession ont conjointement discuté des questions soulevées. Le défi de pouvoir réagir adéquatement en situation de marchés volatiles demeure. A l'avenir, tous les partenaires de marché devront continuer à mener une discussion ouverte, objective et ciblée sur cette situation, en tenant dûment compte aussi des besoins du secteur de la production céréalière que de ceux de l'élevage.

Sécurité des aliments fourragers et des denrées alimentaires, Assurance-Qualité

La solution de branche Chômage est disponible pour les fabricants d'aliments composés de la VSF !

La VSF a élaboré un accord assurant un soutien mutuel en cas d'arrêt de production en raison événements particuliers[1]. Ladite « Solution de branche Chômage » sert à s'entre-aider en cas d'arrêt de production en raison « d'événements particuliers » et à assurer la production du fabricant d'aliment composé « sinistré ». Par une déclaration d'adhésion, les Membres de la VSF peuvent gratuitement s'affilier à cette Solution de branche.

[1] *Par événements particuliers, on entend par exemple des pannes de machines et de commandes, des grèves, des vols avec effraction ou des événements naturels, etc.*

Comment fonctionne la « Solution de branche Chômage ?

Sans la solution de branche Chômage

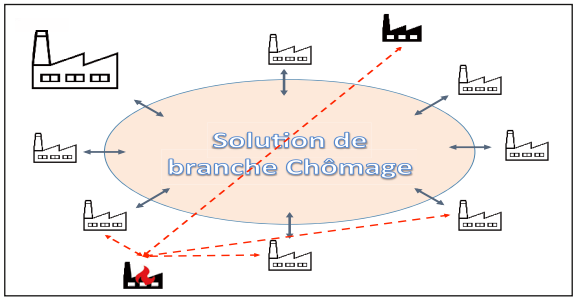

Les entreprises non affiliées à la solution de branche Chômage sont obligées de s'organiser elles-mêmes en cas d'événement particulier et de solliciter le cas échéant l'aide de leurs concurrents. Ceci prend beaucoup de temps et le soutien dépend du bon vouloir et des capacités des autres fabricants d'aliments.

Avec la solution de branche Chômage

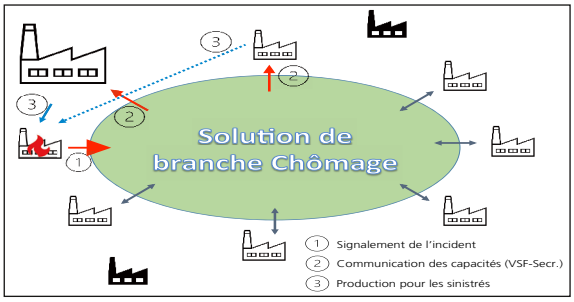

Les entreprises affiliées à la solution de branche Chômage peuvent compter sur le soutien de leurs concurrents. En cas d'incident, le Secrétariat de la VSF coordonne la production de la quantité prise en charge par des tiers pour l'entreprise sinistrée.
En cas de dommages, dans la déclaration d'affiliation signée par une entreprise est déclarée la nature et la quantité « assurée » et « à produire » pour un partenaire sinistré (quantité prise en charge).

Les détails concernant la qualité, la livraison, la facturation des matières premières, la confidentialité des recettes etc., sont clairement explicitées dans l'accord. La protection des données jouit d'une attention particulière et élevée au sein du Secrétariat.

Un organe de surveillance composé de trois Membres actifs du Comité de la VSF et de trois Membres de UFA SA veille à la mise en œuvre uniforme de la solution de branche Chômage.

Au cours de l'année sous rapport, de nombreuses entreprises ont déjà souscrites à la Solution de branche, avec une couverture d'environ 70% du marché global.

Peste Porcine Africaine (PPA) : Commission Permanente PPA porc domestique

En raison de la propagation de la Peste Porcine Africaine en Europe (et à l'échelle mondiale) ces 15 dernières années, il existe aussi un risque pour la Suisse d'être touchée par l'épizootie. De *ce fait,* un plan d'urgence vaste et adéquat s'impose. De plus - afin de permettre une coordination optimale - il faut un canal officiel pour assurer le contact régulier et la communication entre l'OSAV et les acteurs impliqués.

L'objectif d'un tel organe permanent serait de rassembler les groupes d'intérêts concernés en vue de trouver des solutions aux répercussions sur les zones qui entreraient en vigueur en cas d'apparition d'une épidémie de PPA.
Les tâches des Membres, dont aussi la VSF, sont les suivantes :

- Les Membres du groupe sectoriel agissent comme intermédiaires dans leur domaine entre l'OSAV et les organisations qu'ils représentent. Ils sont responsables du flux d'informations entre eux et leurs organisations. Le flux d'infomations établi des cantons/ASVC demeure réservé.
- Les Membres fournissent des informations différentes sur leur secteur et leur thème spécifique.
- Le groupe sectoriel élabore des solutions pragmatiques pour la mise en œuvre des mesures.
- En cas d'épizooties, les Membres du groupe sectoriel pourraient être convoqués au Conseil consultatif de l'OSAV conformément à l'art.79 OFE.

L'industrie des aliments composés rédige un Manuel pour les collaborateurs du service extérieur et la logistique liée aux aliments composés. Dans le courant de l'année sous rapport, le « Manuel de gestion de crises de peste porcine africaine pour le transport de marchandises et la fourniture de services par l'industrie suisse des aliments composés » élaboré par des experts de l'UFA et de la VSF, a été soumis à l'OSAV pour information. Les commentaires de l'OSAV ont été discutés et ajoutés. Le Manuel devrait être intégré au Guide de Bonnes Pratiques pour la Fabrication d'Aliments pour Animaux (SFPS-Standard) durant l'exercice 2024.

Association

Membres actifs

Il n'y a pas eu de changement parmi les membres actifs de la VSF durant l'année du rapport.

Effectif des membres actifs au 31.12.2022 : **47**
Effectif des membres actifs au 31.12.2023 : **47**

Membres correspondants

Parmi les membres correspondants le VSF compte un nouveau membre :

Nous accueillons l'entreprise Kölla Grain SA, Sursee.

Le VSF a également dû enregistrer le départ de deux entreprises.
Nous disons au revoir à Brenntag Schweizerhall AG, Basel et Wessling AG, Lyss.

Effectif des membres actifs au 31.12.2022 : **28**
Effectif des membres actifs au 31.12.2023 : **27**

Interview avec Heinz Hauser sur le thème de la sécurité au travail (thème des images)

Heinz Hauser, Inspecteur du travail, Office de l'économie du Canton de Berne

Comme Chargé de sécurité / Spécialiste de la sécurité au travail & de la protection de la santé, Heinz Hauser est responsable cantonal de la Solution professionnelle « Céréales » (KSGGV) depuis 2019. La VSF est notamment l'organisme responsable de cette Solution professionnelle.

Quels aspects particuliers liés à la transformation de céréales nécessitent à vos yeux une attention particulière en termes de sécurité au travail ?
La prévention de maladies au niveau de l'appareil locomoteur constitue un aspect particulièrement important dans cette branche. Les collaborateurs devraient être informés sur l'importance d'une posture correcte et sur l'occupation correcte de leur espace travail.

Les moyens ergonomiques (p.ex. aides à la manutention, outils, claviers, sièges ergonomiques, bureaux réglables, etc.) peuvent réduire la sollicitation des muscles et articulations.

Quels types d'équipements de protection individuelle (EPI) sont importants dans la transformation des céréales ?
Afin de garantir la sécurité et la santé des collaborateurs, il faut – indépendamment du poste de travail – des EPI particuliers :

- Masques respiratoires
- Lunettes de protection
- Protections auditives
- Gants
- Chaussures de sécurité

Il est important que le responsable forme ses collaborateurs à l'utilisation correcte des EPI et veille au bon respect des règles de sécurité.

Quel rôle jouent les cadres dans la création d'un espace travail sécurisé et comment peut-on promouvoir une culture de la sécurité positive ?
Les cadres jouent un rôle crucial. Ils ont un rôle d'exemple et via leur propre comportement responsable, ils envoient un message clair à leurs collaborateurs. Ils encouragent l'instauration d'une culture de la sécurité dans l'entreprise en demandant aux collaborateurs d'agir en toute conscience de la sécurité et en mettant à disposition les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les mesures de sécurité.

Les coordinateurs de la sécurité doivent régulièrement solliciter les commentaires et remarques des collaborateurs et traiter avec sérieux leurs préoccupations et propositions en lien avec la sécurité. Par ailleurs, les responsables doivent créer un climat de communication ouverte et aussi informer leurs équipes sur les frais d'assurance qu'engendrent les accidents professionnels et non professionnels (système du bonus/malus).

Quelles sont les mesures qui peuvent être prises pour éviter des accidents ?
Il serait important de prendre immédiatement des mesures proactives après un « presqu'accident » (évaluation des risques, sensibilisation, mesures de correction). Les « presqu'accidents » doivent être pris au sérieux, car il s'agit de signaux d'alerte qui indiquent que quelque chose ne tourne pas rond ou qu'il existe un certain risque susceptible de conduire à un réel accident.

Les collaborateurs doivent être correctement formés et instruits pour effectuer des tâches importantes du point de vue sécurité. Les formations doivent être organisées régulièrement et conçues en fonction des risques et exigences spécifiques au poste de travail. Au niveau de la Solution professionnelle de la KSGGV, des cours pour cosec sont régulièrement proposés à cet effet.

La KSGGV (Commission pour la sécurité et la santé aux niveaux du commerce et de la transformation des céréales) assure l'information, la formation et le conseil à ses Membres et représente des intérêts communs vis-à-vis des autorités. Au moyen de la Solution professionnelle « Céréales », la KSGGV met à disposition des entreprises un système de sécurité spécifique à la branche sous forme d'un Manuel comportant des instructions et des listes de contrôle. Par ailleurs, les Membres de la KSGGV profitent de formations (cours pour cosec) et des newsletters. Pour plus d'informations surfez sur le site de la KSGGV : www.ksggv.ch

Composition du comité

Président

Müller Damian
Conseil des États, Hitzkirch

Vice-président

Favre Alain
Anitech SA, Yvonand

Membres

Stadelmann Peter
Kunz Kunath AG, Burgdorf

Fischer Andreas
Granovit AG, Lucens

Grüninger Christoph
W. Grüninger AG, Flums

Rytz Christian
Mühle Rytz AG, Biberen

Charmillot Didier
Moulin de Vicques, Charmillot SA

Egli Simon
Egli Mühlen AG, Nebikon

Weibel Patrick
Weibel & Co. AG, Alberswil

Secrétariat

Collaboratrices/-teurs

Daniela Vetter – nouvelle collaboratrice au Secrétariat de la VSF

Daniela Vetter, Comptabilité / Administration

Depuis mi-septembre, Daniela Vetter soutient le Secrétariat de la VSF dans le domaine Comptabilité / Administration. Elle remplace l'ancienne titulaire du poste, Priska Pajic, qui a quitté le Secrétariat fin septembre pour relever un nouveau défi professionnel. Nous profitons de l'occasion pour remercier une nouvelle fois Priska Pajic pour son précieux engagement durant ces dernières années.

En sa qualité de spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral, Madame Vetter travaille depuis 2018 dans la comptabilité et le domaine fiduciaire. Elle dispose donc d'un savoir-faire approfondi grâce auquel elle pourra au mieux soutenir le Secrétariat.

Originaire de l'Emmental, elle apprécie passer son temps libre dans la nature. Elle aime être active et faire des randonnées en VTT, à pied ou sur l'eau en paddle.

Un système de réseau innovant : notre nouvel Intranet avec SharePoint

Au cours de l'année 2024, les membres de la VSF disposeront d'une plateforme conviviale qui remplacera l'envoi de l'ancienne newsletter et offrira un espace membre protégé clairement structuré. La page d'accueil sur la plateforme moderne de SharePoint permet aux membres d'avoir un aperçu attractif des contenus intéressants, des événements et des cours.

Notre secrétariat se tient à disposition pour toute question ou proposition.

Directeur

Oesch Christian
100%

Directrice suppléante

Thévoz-Tobler Rahel
70%

Secrétariat

Vetter Daniela
90%

Communication / Administration

Andreas Renate
60%

Mandats

Le Secrétariat de la VSF s'occupe des mandats suivants :

MÜLLER/IN
Ein Beruf mit Zukunft

Organisation der Arbeitswelt des Berufsbildes Müllerinnen und Müller

VERBAND DER GETREIDESAMMELSTELLEN DER SCHWEIZ
FEDERATION SUISSE DES CENTRES COLLECTEURS VGS

Verband der Getreidesammelstellen der Schweiz

KSGGV

Kommission für Sicherheit und Getreideschutz im Getreidehandel und der -verarbeitung

SFPS Swiss Feed Production Standard©

Leitlinien für eine gute Verfahrenspraxis für die Herstellung für Futtermitteln

Commissions

Représentation de la VSF dans les commissions

Caisse de compensation des arts et métiers suisse, Berne
Comité

Proviande, Berne
Groupe de travail « Qualité de viande porcine »

réservesuisse genossenschaft, Berne
Administration
Commission d'experts de la catégorie céréales
Divers groupes de travail ad hoc

Union suisse des arts et métiers (USAM), Berne
Groupe de travail « Denrées alimentaires »

swiss granum, Berne
Comité
Commission « Marché – Qualité céréales »
Commission « Marché – Qualité oléagineux »
Groupe de travail « Sécurité alimentaire »
Groupe de travail « Prélèvement à la frontière »
Groupe d'experts « Céréales fourragères »
Commission technique « Céréales fourragères »
Commission technique « Protéagineux »
Commission technique « Maïs »
Commission technique « Colza »
Commission technique « Tournesol/Soja »

L'Office fédéral de l'agriculture, Berne
Sounding Board Projet dNPSM

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Berne
Groupe de branche PPA

Association suisse du monde du travail de la meunerie (AMTM), Zollikofen
Comité

KSGGV, Zollikofen
Commission pour la sécurité et la protection de la santé aux niveaux du commerce et de la transformation des céréales
Comité

Réseau suisse pour le soja, Bâle
Groupe de travail « Standards and beyond »
Comité

Suisse Tier, Lucerne
Comité consultatif de la foire

Union suisse des paysans (USP), Brugg
Table ronde « les sous-produits animaux »

FEFAC, Bruxelles
Collège des Directeurs Généraux
Comité « Production industrielle d'aliments composés »
Comité « Gestion de la sécurité des aliments pour animaux »

Participation

Participation auprès d'autres organisations

Agridea, Lindau

Agriviva, Winterthour

FEFAC, Bruxelles

Association des propriétaires fonciers, Zurich

Communauté internationale de recherche technologie de l'alimentation animale, Brunswick (Allemagne)

Bourse Suisse des Céréales Lucerne, Lucerne

Société Suisse de Nutrition, Berne

Société suisse d'agronomie, Zurich

Association mondiale pour l'aviculture, Groupe Suisse, Berne

Association suisse des détenteurs de porcs, Zurich

Réseau suisse pour le soja, Bâle

Suisseporcs, Sempach

swiss granum, Berne

Union suisse des arts et métiers, Berne

Institut Suisse pour la formation des cadres d'entreprise, Zurich

Forum suisse des consommateurs, Berne

Association Suisse du monde du travail de la meunerie (AMTM), Zollikofen

Association Suisse pour les Sciences Animales, Zoug

Association « Les variétés de demain », Dübendorf

Institut pour le management des associations Fribourg (VMI), Fribourg

SUPRA PLUS 3000 KG
SpanSet
ABS
PowerStar
WLL 2000 KG

Statistiques

Chiffres d'affaires pour les aliments composés / production de viande en Suisse 1978–2023

(Données en millions de tonnes)

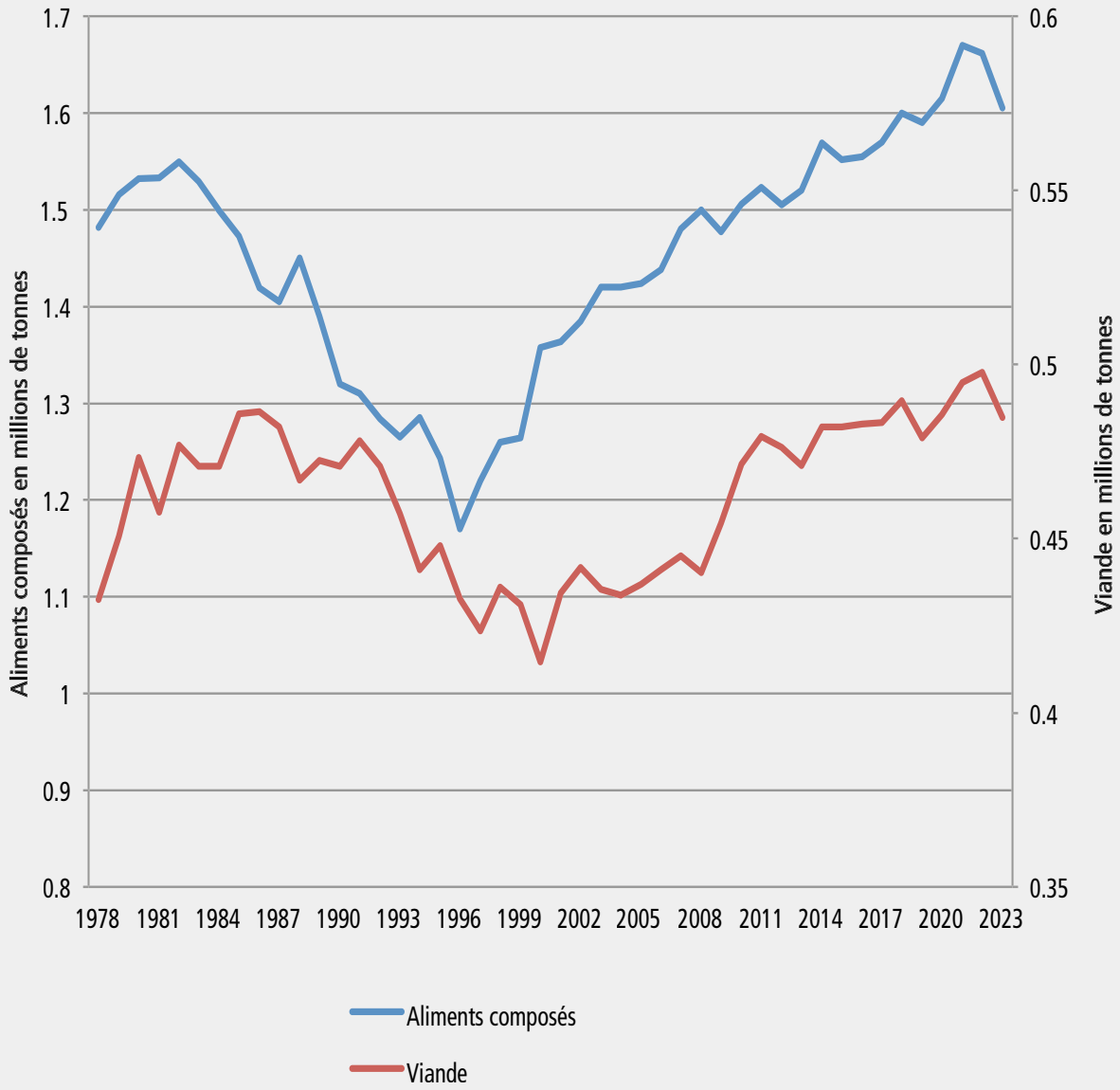

Source : VSF et Proviande

Analyse des usines d'aliments composés en fonction du volume des ventes (mélanges minéraux non compris : 3 entreprises)

Basée sur les chiffres des ventes 2023

Répartition en fonction du volume des ventes en 1'000 tonnes	Nombre d'entreprises	Quantité de fourrage transformé en tonnes	En pour cent
0 - 1.5	9	6'219	0.87%
1.5 - 3	9	18'479	2.59%
3 - 4.5	5	18'082	2.54%
4.5 - 6	1	4'540	0.64%
6 - 10	2	15'284	2.14%
10 - 20	3	47'205	6.62%
20 - 100	3	76'898	10.78%
>100	4	526'487	73.82%
Total	**36**	**713'194**	**100.0%**

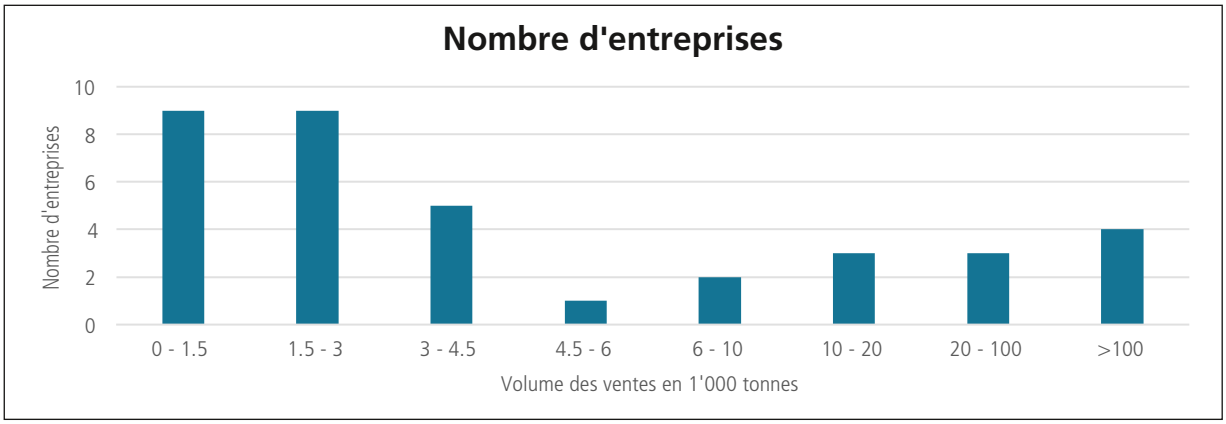

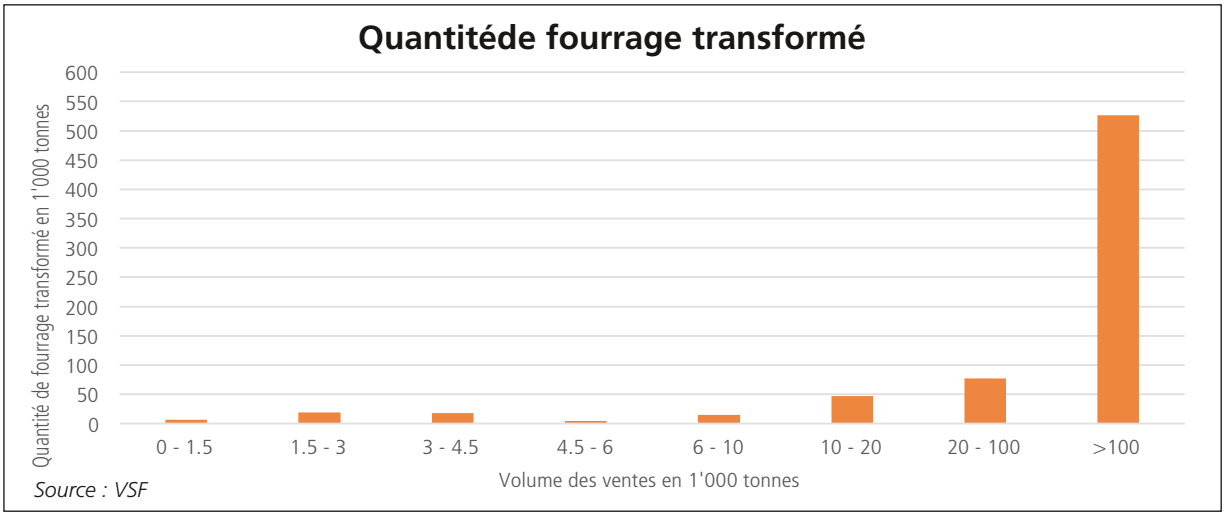

Source : VSF

Production d'aliments composés dans l'UE

Pays	Production d'aliments composés en 1'000 tonnes		
	2022	2023	% TAV
DE	22'204	21'849	-1.6
FR	19'234	19'175	-0.3
IT	14'519	14'782	1.8
NL	14'291	14'070	-1.5
BE	6'350	6'143	-3.3
IE	5'158	5'028	-2.5
DK	4'530	4'185	-7.6
ES	26'479	25'594	-3.3
PT	4'146	4'148	0.0
AT	1'762	1'768	0.3
SE	1'985	1'956	-1.5
FI	1'460	1'434	-1.8
CY	359	359	0.0
CZ	2'436	2'381	-2.3
EE	230	230	0.0
HU	3'637	3'330	-8.4
LV	346	346	0.0
LT	640	640	0.0
PL	11'642	11'530	-1.0
SK	674	679	0.6
SI	396	396	0.0
BU	1'244	1'338	7.6
RO	2'870	2'905	1.2
HR	670	670	0.0

Source: FEFAC (situation au 08.04.2024 / changements sous réserve)

Valeurs indicatives d'importation, droits de douane et contributions au fonds de garantie d'une sélection d'aliments pour animaux

Matières premières	Numéro de tarif douanier valable à partir du	Valeurs indicatives d'importation valable à partir du	Droits de douane	CFG[2)]	Droits de douane	CFG[2)]
			Fr. pour 100 kg		Fr. pour 100 kg	
	1.1.2012	1.7.2017	1.1.2023	1.1.2023	1.1.2024	1.1.2024
Pois protéagineux	0713.1011	39.--	0.--	0.--	3.--	4.--
Froment	1001.9939	38.--	0.--	4.--	12.--	4.--
Seigle	1002.9039	37.--	0.--	2.--	7.--	4.--
Orge	1003.9059	36.--	0.--	3.--	11.--	4.--
Avoine	1004.9039	32.--	0.--	0.--	0.--	0.--
Maïs	1005.9039	37.--	0.--	3.--	12.--	4.--
Riz en brisures	1006.4029	38.--	0.--	0.--	0.--	0.--
Triticale	1008.6049	38.--	1.--	4.--	12.--	4.--
Pailles	1213.0091	10.--	0.--	0.--	0.--	0.--
Foin	1214.9011	25.--	0.--	0.--	0.--	0.--
Graisses brutes de porc	1501.1011	60.--	0.--	0.--	0.--	0.--
Graisses brutes de bœuf	1502.9012	57.--	0.--	0.--	0.--	0.--
Sons de blé	2302.3020	34.--	0.--	4.--	10.--	4.--
Protéines de pommes de terre	2303.1011	59.--	0.--	0.--	0.--	0.--
Gluten de maïs 60%	2303.1018	51.--	0.--	0.--	0.--	0.--
Tourteaux de soja 48%	2304.0010	45.--	0.--	0.--	0.--	0.--
Amidon	3505.1010	41.--	0.--	0.--	0.--	0.--
Aliments composés pour animaux	**2309.9011**	**1)**	**0.--**	**2.45**	**7.45**	**4.--**
Lait pour veaux	**2309.9081**	**1)**	**161.50**	**4.--**	**162.30**	**4.--**

1) Les droits de douane sont calculés sur la base des recettes standard définies dans l'ordonnance de l'OFC du 7 décembre 1998 sur les allégements douaniers, les chiffres de rendement et les recettes standard (RS 916.112.231).

2) CFG = Contributions au fonds de garantie

Source : Office fédéral de l'agriculture

Production indigène et taux d'auto-approvisionnement de viande

	Production indigène (poids mort)			Taux d'auto-approvisionnement (poids vente)		
	2022	**2023**	**22/23**	**2022**	**2023**	**22/23**
	en tonnes	en tonnes	Modification en %	en pour cent	en pour cent	Modification en %
Gros bétail	117'728	119'108	1.2	82.0	83.8	1.8
Veaux	23'834	24'046	0.9	96.0	97.6	1.6
Total bovins	**141'562**	**143'154**	**1.1**	**84.4**	**86.1**	**1.7**
Porcs	232'377	219'387	-5.6	96.4	98.0	1.6
Moutons et agneaux	4'944	5'135	3.9	41.9	42.7	0.8
Caprins	556	532	-4.3	67.2	81.9	14.7
Chevaux	290	270	-6.8	7.3	7.2	-0.1
Total animaux d'étal	**379'730**	**368'478**	**-3.0**	**89.7**	**91.1**	**1-4**
Volaille	114'637	113'479	-1.0	66.3	66.3	0
Lapins	689	658	-4.5	42.1	45.9	3.8
Gibier	2'742	2'291	-16.4	38.4	35.3	-3.1
Total viande	**497'798**	**484'906**	**-2.6**	**82.2**	**82.9**	**0.7**
Poissons et crustacés[1)]	4'040	4'140	2.5	2.6	2.8	0.2

[1)] *Production suisse en tonnes de poids vif*

Source : Proviande / USP

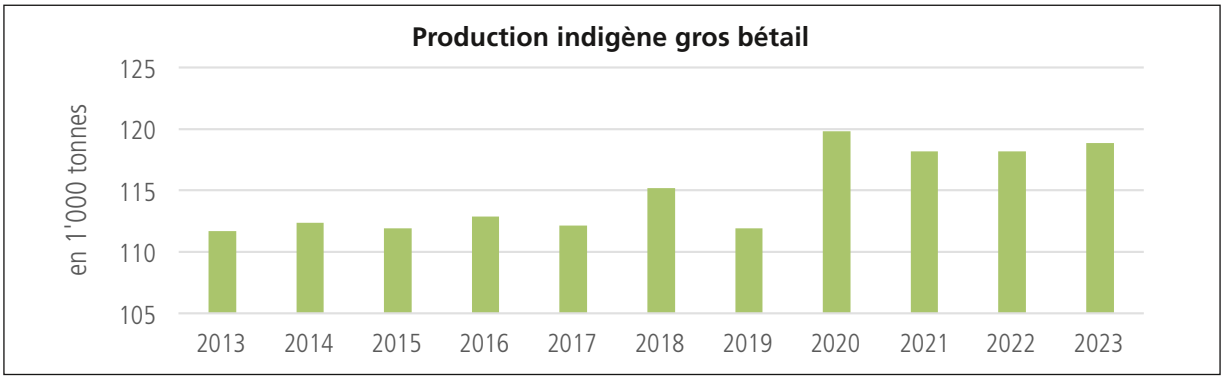

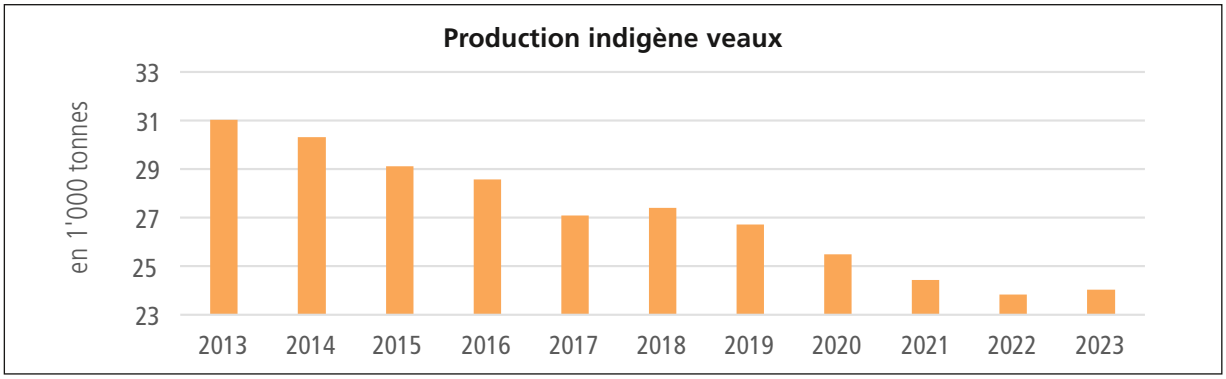

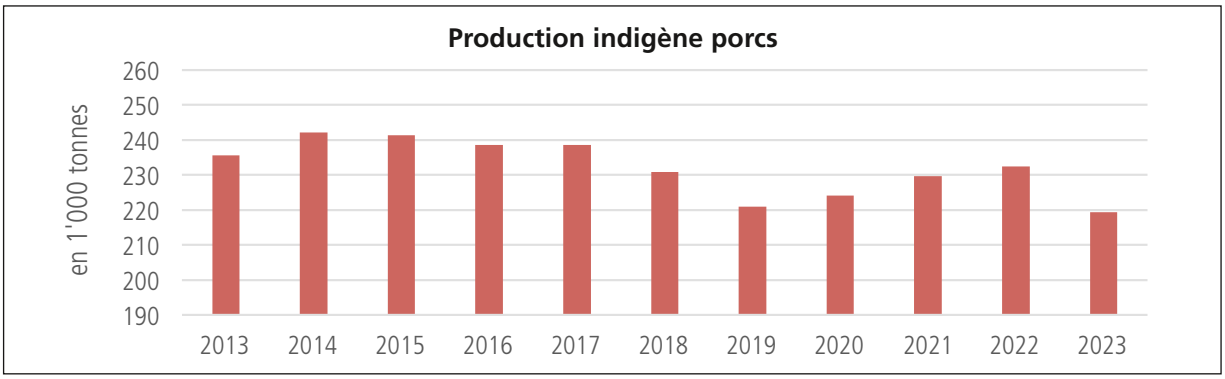

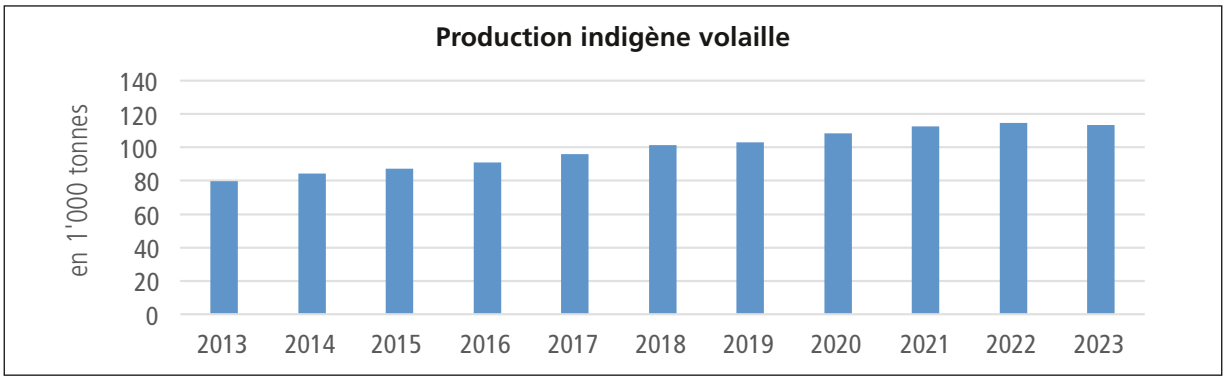

Source : Proviande

Offre de viande 2022/2023

Part de viande prête à la vente

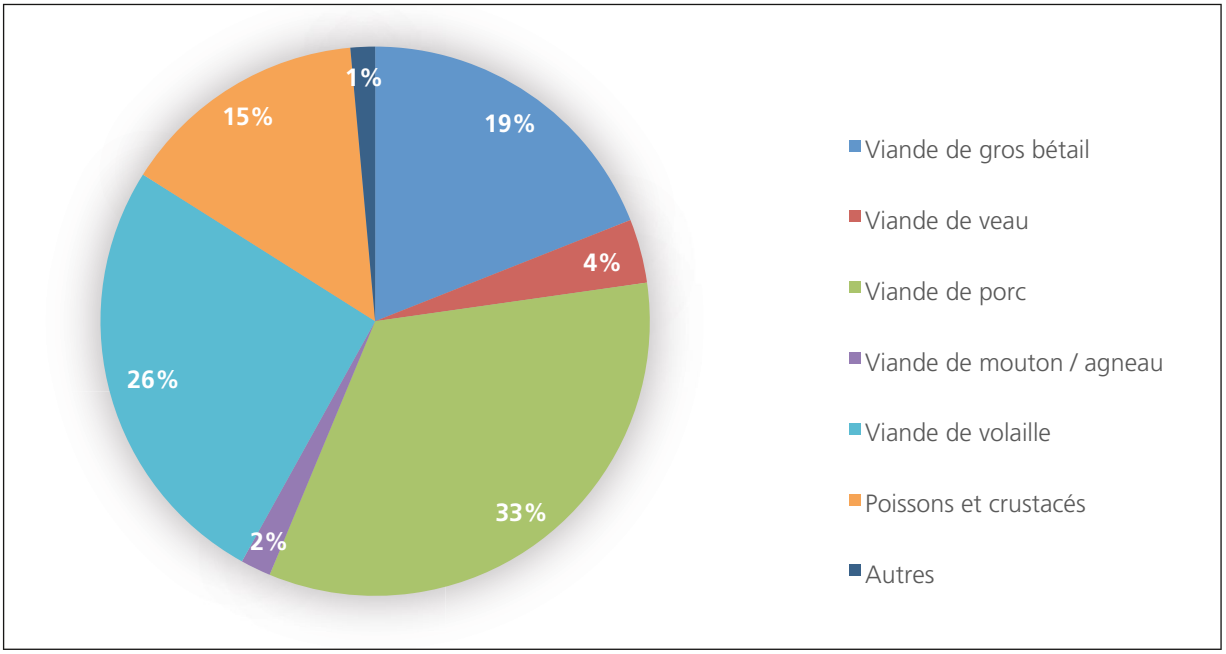

Modification de l'offre par habitant par rapport à l'année

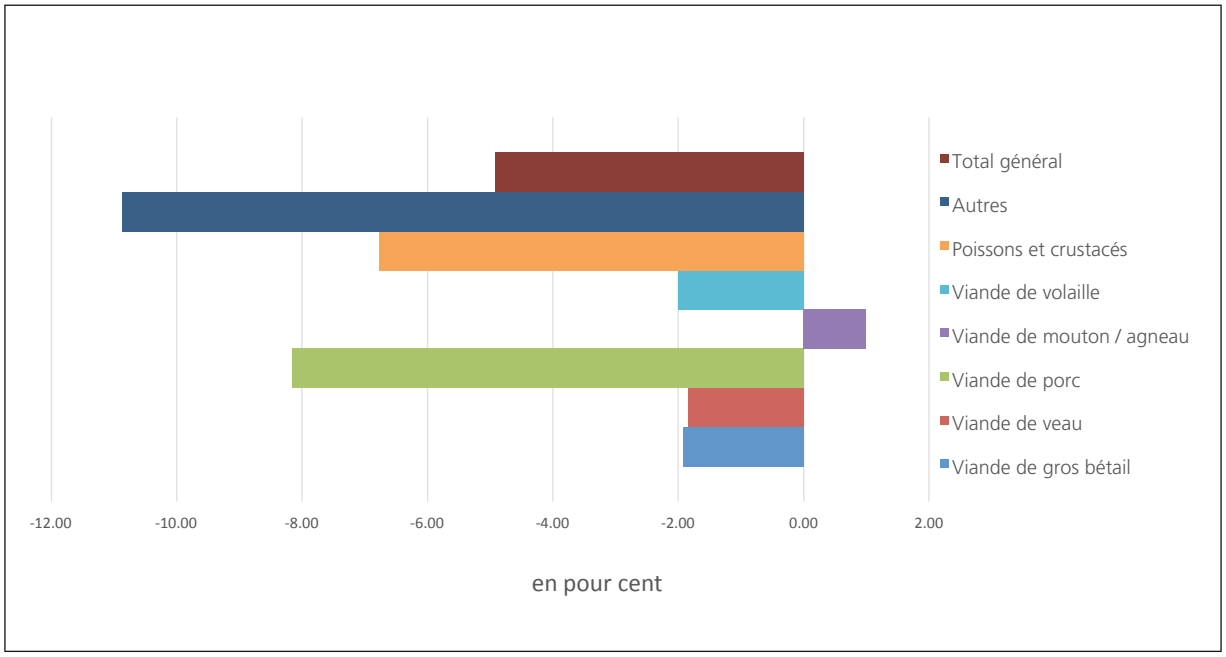

Source : Proviande

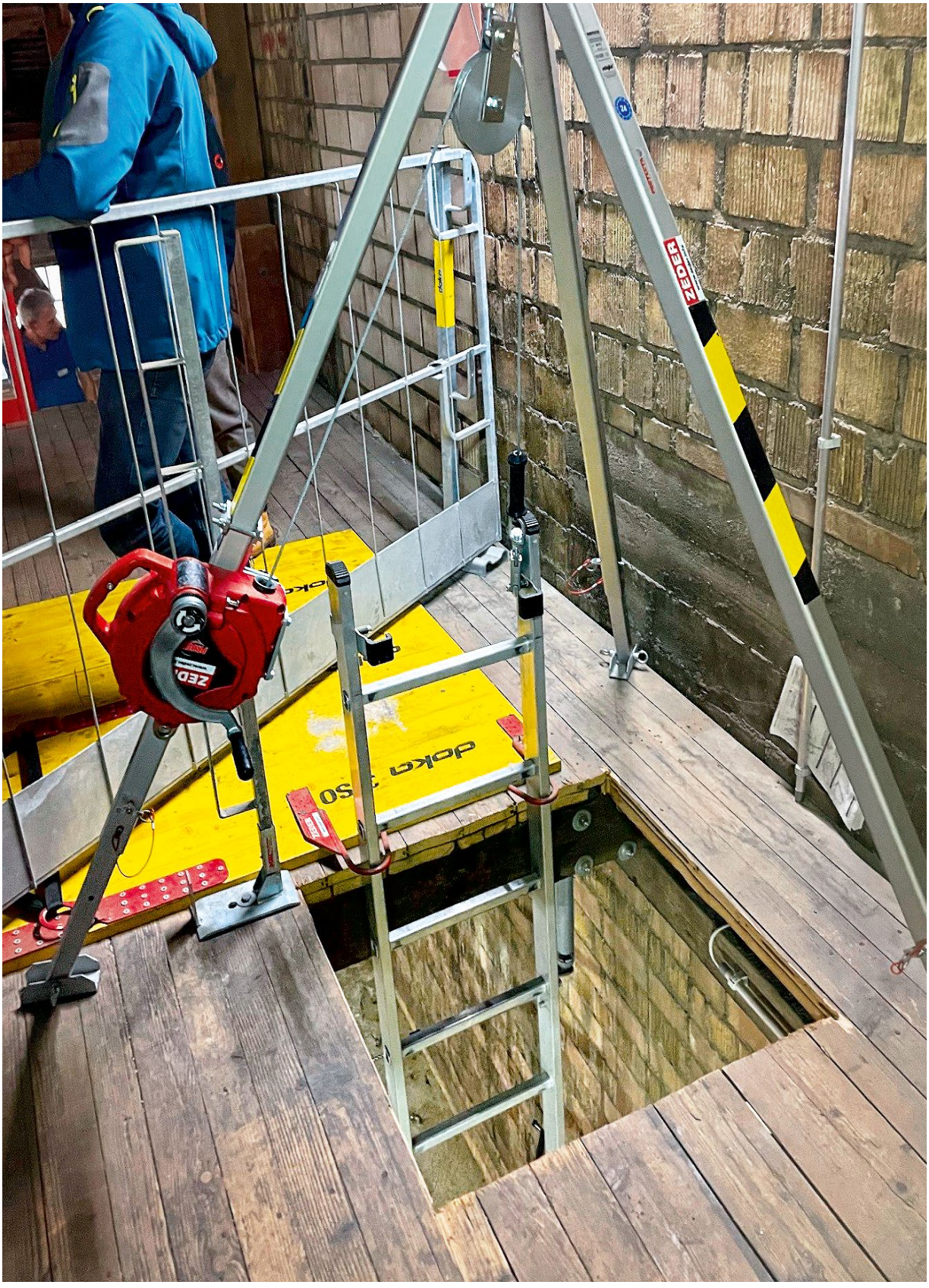
ZEDER

Liste des membres

Membres actifs (Situation au 01.01.2024)

Nom	Adresse	Code postale et lieu
Agrokommerz AG	Dorfstrasse 25	6196 Marbach
Alb. Lehmann Bioprodukte AG	Erlenmühle	9200 Gossau
Allfarm AG	Weiermatt	4446 Buckten
Amrein Futtermühle AG	Industriestrasse 18	6202 Sempach-Station
Anitech SA	Ch. des Cerisiers 27	1462 Yvonand
Centre collecteur de céréales de La Sarraz	Route d'Eclépens 1	1315 La Sarraz
Centre collecteur de Croy	Place de la Gare 2	1323 Romainmôtier
Ceracom AG	Lautengartenstrasse 11	4052 Basel
E. Zwicky AG	Schweiz. Schälmühle, Hasli	8554 Müllheim-Wigoltingen
Egli Mühlen AG	Schürmatte 4	6244 Nebikon
Erbo Spraytec AG	Industriestrasse 17, Postfach 186	4922 Bützberg
Eric Schweizer AG	Postfach 150	3602 Thun
Granovit AG	Rinaustrasse 380	4303 Kaiseraugst
Häusermann T. + M.	Mühle, Oberdorfstrasse 33	5707 Seengen
Herbonis Animal Health GmbH	Rheinstrasse 30	4302 Augst
Hofmann Nutrition AG	Industriestrasse 27	4922 Bützberg
Kofmel Mühle	Mühle und Futtermittel, Mühleweg 1	4543 Deitingen
KRONI AG Mineralstoffe	Bafflesstrasse 5	9450 Altstätten
Kunz Kunath AG	Kirchbergstrasse 13, Postfach 1282	3401 Burgdorf
Künzle Farma AG	Bahnhofstrasse 1	8587 Oberaach
Marstall AG	Hirsackerstrasse 26	4702 Oensingen
Meliofeed AG	Eisenbahnstrasse 16	3360 Herzogenbuchsee
Moulin agricole de Corcelles le Jorat	Route du moulin 2	1082 Corcelles-le-Jorat

Moulin agricole Sàrl	Prairie 30	2316 Les Ponts-de-Martel
Moulin de la Plaine Société Coopérative	Rte de la Plaine 14	1283 La Plaine
Moulin de la Vaux SA	Chemin du moulin de la Vaux	1170 Aubonne
Moulin de Romont SA	Imp. de la Maladaire 11	1680 Romont
Moulin de Vicques Charmillot SA	Sur Breuya 6	2824 Vicques
Moulin Neuf Matran	Route du Moulin Neuf 82	1725 Posieux
Moulins Chevalier SA	Rue de la Chaux 3	1148 Cuarnens
Mühle Bachmann AG	Willisdorf, Müligass 6	8253 Diessenhofen
Mühle Burgholz AG	Burgholz 14	3753 Oey-Diemtigen
Mühle Fischer AG	Mühlgasse 3	2576 Lüscherz
Mühle Heinz Kohler AG	Hosbach 101	3513 Bigenthal
Mühle Lamperswil	Zur Mühle 1	8557 Lamperswil
Mühle Rytz AG	Unterdorfstrasse 29	3206 Biberen
Mühle Visp AG	Gewerbestrasse 6	3930 Visp
Multiforsa	Industriestrasse 9	5644 Auw
Niederhäuser AG	Futterwerk Station-West 1	6023 Rothenburg
PAVESCO AG	Aeschengraben 6	4051 Basel
Profutter AG	Steinen 60M	3534 Signau
Société coopérative du Moulin de Payerne	Route de la Piscine 4	1530 Payerne
Strahm Mühle AG	Mühletalstrasse 24	3110 Münsingen
Vital AG	Industriestrasse 30	5036 Oberentfelden
Weibel & Co. AG	Wydenmühle	6248 Alberswil
Wicki Mühle AG	Chratzerestrasse 24	6170 Schüpfheim
Willi Grüninger AG	Büntenriet, Postfach 43	8890 Flums

Membres correspondants (Situation au 01.01.2024)

Nom	Adresse	Code postale et lieu
Agrokorn AG	Industriestrasse 6	9220 Bischofszell
Alltech Biotechnology Schweiz GmbH	Brühlstrasse 5	4800 Zofingen
BASF SE	E-ENE/LA - F31, Chemiestrasse 22	D-68623 Lampertheim
Biochem Zusatzstoffe Handels- und Produktionsgesellschaft GmbH	Küstermeyerstrasse 16	D-49393 Lohne
Bouygues E&S Prozessautomation AG	Webereiweg 6	4802 Strengelbach
Bühler AG	Gupfenstrasse 5	9240 Uzwil
Cerador AG	Bernstr. 12	3312 Fraubrunnen
Delimpex AG	Eichenstrasse 11	8808 Pfäffikon
DSM Nutritional Products Europe Ltd	Im Breuel 10, P.O. Box 1215	D-49565 Bramsche
Eurofins Scientific AG	Parkstrasse 10, Postfach 30	5012 Schönenwerd
Florin AG	Hofackerstrasse 54	4132 Muttenz
Granosa AG	Poststrasse 15	9000 St. Gallen
Heinz & Co. AG	Eisengasse 15	8008 Zürich
Karr AG	Baarerstrasse 69	6302 Zug
Knecht Mühle AG	Oberdorf 123	5325 Leibstadt
Kölla Grain SA, Sursee AG	Merkurstrasse 2	6210 Sursee
MABESA GmbH	Blumenwiesstrasse 6	9220 Bischofszell
Naveta AG	Werkstrasse 9	5070 Frick
Nungesser AG	Mühlematt 1, Postfach	6343 Rotkreuz
Nuproxa Switzerland LTDA	La Romanche 2C	1163 Etoy
Provet AG,	Abteilung Tierernährung, Gewerbestr.	3421 Lyssach
Schweizer Zucker AG	Postfach	3270 Aarberg
Stadtmühle Schenk AG	Güterstrasse 54, Postfach	3072 Ostermundigen
Swiss NutriFine AG	c/o Centravo AG, Industriering 32	3250 Lyss
Trinova AG	Hämmerli 2D, Postfach	8855 Wangen SZ
Weber & Hermann AG	Räffelstrasse 24	8045 Zürich
WydenZentrum AG	Wydenmühle 4	6248 Alberswil

VEREINIGUNG SCHWEIZERISCHER FUTTERMITTELFABRIKANTEN
ASSOCIATION SUISSE DES FABRICANTS D'ALIMENTS FOURRAGERS

Bernstrasse 55 CH-3052 Zollikofen www.vsf-mills.ch